

Deuxième séance, mercredi 18 novembre 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2020-DIAF-38	Décret	Naturalisations 2020 - Décret 5	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Andréa Wassmer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-166	Loi	Modification de la loi sur le Grand Conseil (indemnité de la présidence)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Hubert Dafflon
2020-DSAS-44	Loi	Modification de la loi sur l'exercice du commerce	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-DAEC-91	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Roland Mesot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2020-DSAS-93	Rapport	Politique sanitaire : le Sud du canton sinistré ? (Rapport sur postulat 2020-GC-106)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-GC-182	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat "Suspension des délais de récoltes de signatures pendant la période de situation extraordinaire"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bruno Marmier David Bonny
2020-GC-164	Election judiciaire	Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (formation/ connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales)	Scrutin uninominal – 4e tour de scrutin	
2020-GC-169	Election protocolaire	2e vice-présidence du Grand Conseil pour 2021	Scrutin uninominal	
2020-GC-170	Election protocolaire	1re vice-présidence du Grand Conseil pour 2021	Scrutin uninominal	
2020-GC-171	Election protocolaire	Président-e du Grand Conseil pour 2021	Scrutin uninominal	
2020-GC-172	Election protocolaire	Présidence du Conseil d'Etat pour 2021	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2020-GC-173	Election protocolaire	Président-e du Tribunal cantonal pour 2021	Scrutin uninominal	
		Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Susanne Aebischer, Muriel Besson, Christa Mutter, Patrice Jordan, Pascal Moënnat, Ralph Alexander Schmid, Bernhard Altermatt.

MM. Olivier Curty, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Selon une décision du Bureau, vous avez la permission exceptionnelle d'enlever votre masque durant la durée de votre prise de parole si cela devait être trop inconfortable pour vous de vous exprimer avec. Nous vous recommandons cependant fortement de le garder en permanence.

Le Bureau du Grand Conseil a nommé, dans sa séance de ce matin, deux commissions parlementaires ordinaires :

La première commission, composée de 11 membres, examinera le projet de décret - Initiative cantonale- Éviter la fin de la production de betteraves sucrières suisses. Elle sera présidée par le député Bruno Boschung.

La deuxième commission, présidée par le député Jean-Daniel Wicht et composée de 11 membres, se penchera sur le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments et terrains du quartier commercial à la route de Englisberg 5/7/9/11/13, articles 460, 530 et 631 RF, à Granges-Paccot.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Décret 2020-DIAF-38 Naturalisations 2020 - Décret 5

Rapporteur-e:	Wassmer Andréa (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	17.08.2020 (BGC novembre 2020, p. 3871)
Préavis de la commission:	08.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3876)

Entrée en matière

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). La Commission des naturalisations a examiné 60 dossiers compris au projet de décret des naturalisations soumis aujourd'hui au vote du Grand Conseil. Elle a étudié et auditionné les personnes l'exigeant par la loi au cours de trois séances. La commission présente aujourd'hui des préavis favorables à la naturalisation de 81 personnes; ces dernières remplissent toutes les conditions légales tant fédérales que cantonales pour être naturalisées. Un confédéré obtient le droit de cité du canton de Fribourg.

La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie la rapporteure pour ses propos. Le Conseil d'Etat vous invite également à soutenir ce présent décret.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Au dossier 35, le nom de Monsieur a été mentionné par erreur dans ce décret. Il n'est pas candidat à la naturalisation; il ne figurera donc pas au décret tandis que le petit Gabriel, né au mois de juillet, est ajouté au décret.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 2

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Le candidat souhaite suspendre sa demande de naturalisation, ce dossier est retiré du décret.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 3

- > Adopté.

Art. 4

- > Adopté.

Art. 5

- > Adopté.

Titre et préambule

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui :

Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP),

Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Paola Ghielmini Kraysenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total : 97.*

Loi 2020-GC-166

Modification de la loi sur le Grand Conseil (indemnité de la présidence)

Rapporteur-e: **Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC)
Rapport/message: **06.11.2020** (BGC novembre 2020, p. 3918)

Entrée en matière

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). La pandémie met à rude épreuve tous nos processus politiques dans le canton de Fribourg, elle met aussi à rude épreuve les lois. Le travail de la présidente a été fortement alourdi en 2020. Je relève que jamais je n'ai autant été en contact avec la présidence du Grand Conseil depuis cette fameuse année 2020. Un énorme travail doit être fourni jour après jour, afin de surmonter cette fameuse pandémie. Être présidente du Grand Conseil, cela signifie être la première citoyenne, mais ça veut aussi dire donner tout son temps pour le canton. Faire de la politique, ce n'est pas pour s'enrichir, mais faire de la politique, ça ne doit pas être pour s'appauvrir. Tous les chefs de groupes - actuellement il y a une très bonne entente au niveau des chefs de groupes, j'espère que ça va continuer - sont d'avis qu'aujourd'hui il faut corriger le tir.

Il faut savoir que la fonction de présidente est lourde. Nous avons actuellement un système qui octroie un forfait de 3900 frs à la présidence et qui indemnise toutes les prestations externes qui, normalement par beau temps, sont extrêmement nombreuses, environ plus de 200 par année. Si on compare notre système avec celui des autres cantons romands, vous avez pu le voir dans les documents, on constate que le canton de Fribourg est celui qui met le moins en valeur le travail de base de la présidence du Grand Conseil. Nous sommes de l'avis qu'il faut modifier le forfait de base, afin de corriger les aléas tels que nous les vivons aujourd'hui à cause de cette pandémie, en augmentant le montant de ce forfait de 3900 frs à 12'000 frs. Nous estimons aussi qu'il faut appliquer cette modification de manière rétroactive pour l'année 2020. Nous sommes aussi convaincus que 2021 ne sera guère différente au niveau de toutes les prestations externes faites par la future présidente.

Parallèlement à cela, il y a un projet de modification de la LGC en cours. Or, comme vous le savez, la LGC va être entièrement révisée et nous estimons que ce point devra être retravaillé à ce moment-là, au besoin aussi par rapport aux indemnités versées en relation avec les représentations externes.

Donc, les 5 chefs de groupes ainsi que le Bureau vous recommandent vivement d'accepter la modification de la loi sur le Grand Conseil en augmentant l'indemnité actuelle de base de 3900 frs à 12'000 frs.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). La discussion au sein du groupe Vert Centre Gauche a été assez unanime pour soutenir cette proposition de modification. Je déclare mes liens d'intérêts; je n'en ai plus depuis que j'ai eu la chance en 2016 de présider le Grand Conseil, ce qui m'empêche de re-postuler à un tel poste, donc de bénéficier de cette disposition.

Cela dit, je profite de cette expérience pour faire quand même une constatation. La présidence du Grand Conseil, c'est d'une part une tâche prioritaire, préparer les séances du Grand Conseil et permettre à cet organe de fonctionner le mieux possible. C'est un énorme travail de préparation de séances; c'est un énorme travail de recherche pour savoir s'il y a des processus à modifier, lesquels doivent être utilisés, à quel moment et comment. Ce travail est pour l'instant rémunéré à hauteur de 3900 frs, ce qui ne correspond absolument pas à l'ampleur des heures utilisées pour le préparer. L'autre tâche de président du Grand Conseil, c'est une tâche et une chance d'aller à la rencontre de la population fribourgeoise et de faire un certain nombre de représentations. Ces dernières sont l'objet aussi d'un gros travail de préparation pour cette peine, je pense notamment à certains discours attendus auprès de sociétés importantes de notre canton. Dans d'autres cas, il s'agit simplement de visites de courtoisie, qui demandent peu de préparation. Ces tâches sont actuellement bien rémunérées au niveau du canton de Fribourg.

Il est donc temps de pouvoir aussi adapter la tâche principale de présidence du Grand Conseil à l'ampleur du travail qu'elle suscite et c'est dans ce sens qu'unanimement nous souhaitons cette modification du montant de l'indemnité annuelle.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien salue et félicite les chefs de groupes. Premièrement, pour la bonne entente actuelle et, deuxièmement, pour le message pertinent qui nous est présenté. Cette reconnaissance du

travail d'engagement de la présidente, en cette année troublée, est juste et légitime. Dans ce sens, le groupe démocrate-chrétien accepte cette modification de loi tendant à augmenter le montant de l'indemnité annuelle de la présidence à 12'000 frs.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt: je n'en ai aucun sauf celui d'avoir été président de cette auguste assemblée en 2015.

Je serai bref: il s'agit de corriger une rémunération forfaitaire, qui reste dans la moyenne romande au vu des chiffres transmis, et qui revalorisera davantage le travail réalisé par le ou la président-e élu-e.

Le groupe socialiste entre matière et soutient à l'unanimité la modification de cette loi.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : loi sur le Grand Conseil (LGC)

Art. 11-2 al. 1

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). C'est dans cette annexe que l'on mentionne le nouveau montant de l'indemnité annuelle forfaitaire de 12'000 frs; cette dernière passe donc de 3'900 frs à 12'000 frs comme cela vient d'être dit tout à l'heure.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). La partie IV met en évidence la rétroactivité au 1^{er} janvier 2020, donc l'année en cours. Nous estimons juste et légitime de prévoir cette rétroactivité déjà en 2020.

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi sur le Grand Conseil (LGC)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

La Présidente. Juste une information à l'adresse du plénum: la présidence étant directement concernée par ce projet de loi, elle s'abstiendra de voter dans son ensemble (présidente, vice-présidente et vice-président).

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 86 voix contre 1. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui :

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Kraysenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total : 86.*

A voté non :

Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total : 1.*

Se sont abstenus :

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total : 5.*

Loi 2020-DSAS-44

Modification de la loi sur l'exercice du commerce

Rapporteur-e:	Berset Solange (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	08.09.2020 (BGC novembre 2020, p. 3878)
Préavis de la commission:	09.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3884)

Entrée en matière

Berset Solange (PS/SP, SC). La commission parlementaire chargée de l'examen du projet de loi modifiant la loi sur l'exercice du commerce s'est réunie le 9 octobre dernier en présence de M^{me} la Commissaire du gouvernement, Anne-Claude Demierre; elle était accompagnée de M^{me} Sophie Chassot, conseillère juridique à la Santé publique et de M^{me} Fabienne Plancherel, déléguée à la promotion de la jeunesse et de la santé. Cette modification de loi, bien qu'elle concerne la loi sur l'exercice du commerce, a été traitée par la Direction de la santé parce qu'en fait, cela relève de son domaine. Ce projet de loi modifie

uniquement l'article 31 concernant la vente de tabac, cigarettes électroniques et produits similaires. Il interdira, dès son entrée en vigueur, la vente mais aussi la remise de tous les nouveaux produits du tabac aux jeunes de moins de 18 ans.

Je rappelle brièvement que l'industrie du tabac a mis sur le marché plusieurs nouveaux produits qui chauffent le tabac sans le brûler. Ces nouveaux produits contiennent de la nicotine, ainsi que des substances cancérigènes, comme les cigarettes traditionnelles. Ils se distinguent des cigarettes électroniques, qui, elles, ne contiennent pas de tabac mais un liquide chauffé. La réglementation, au niveau fédéral, est en discussion et pour l'instant lacunaire. Actuellement, par exemple, il n'existe aucune disposition traitant de la protection de la jeunesse dans le cadre des cigarettes électroniques et les jeunes mineurs peuvent acheter ces produits. Un projet fédéral est en cours, mais l'entrée en vigueur n'est pour l'instant prévue que pour 2023.

C'est donc par principe de précaution et en tenant compte des premières évidences scientifiques prouvant la nocivité de ces produits que le Conseil d'Etat propose la modification de l'article 31. Dans le cadre de la protection et de la prévention, il est primordial que cette modification entre le plus rapidement en vigueur - d'autres cantons l'ont déjà introduite. La commission parlementaire unanime vous propose d'entrer en matière sur ce projet de loi et de soutenir la version bis qui prévoit une modification dans le texte allemand.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En effet, ce projet de loi permettra de régler dans notre canton la vente et la remise de nouveaux produits, que l'industrie du tabac met depuis un certain temps sur le marché. Il est ainsi proposé de les soumettre aux mêmes règles que le tabac et le Conseil d'Etat entend également renforcer la protection de la jeunesse en vous proposant une interdiction de vente et de remise de tabac et de tous les produits liés au tabac aux jeunes de moins de 18 ans. L'OMS considère que l'usage des cigarettes augmente le risque de maladies pulmonaires et cardiaques. Selon des estimations, 3 millions de personnes meurent chaque année de maladies cardiaques à la suite de la consommation de tabac. Le pourcentage de substances toxiques et cancérigènes est globalement plus faible dans ces nouveaux produits; il varie toutefois énormément suivant le produit et le parfum. Aujourd'hui, il n'existe aucune disposition traitant de la protection de la jeunesse dans le cadre des cigarettes électroniques, ce qui permet l'achat de ces produits par des mineurs. Nous avons également introduit une notion de produits similaires afin de prévoir dans cette loi une solution pour des produits qui n'existeraient pas encore sur le marché. Il s'agit là de cibler des produits comparables, par leur contenu ou leur mode de consommation, à un produit de tabac ou à une cigarette électronique.

Comme l'a relevé M^{me} la Présidente, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un projet de loi fédérale sur les produits de tabac et les cigarettes électroniques. L'entrée en vigueur vient d'être retardée; prévue d'abord au premier semestre 2022, elle est reportée à 2023. A relever que ce projet de loi prévoit également d'interdire la vente de produits de tabac aux mineurs et nous nous sommes inspirés de ce projet pour la définition des produits. Au vu du temps pris au niveau fédéral, le Conseil d'Etat, à l'instar d'autres cantons comme Valais, Zurich, Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Genève, a estimé qu'il était urgent de prendre des mesures et c'est la raison pour laquelle il vous propose aujourd'hui cette modification de loi.

L'interdiction de vente aux moins de 18 ans est une mesure de santé publique, qui vise à restreindre l'entrée en consommation et à protéger efficacement nos jeunes. 12 cantons au moins l'interdisent déjà ou ont prévu de le faire. Des études nous ont démontré que 57% des adultes qui fument ont commencé avant l'âge de 18 ans. Il y a lieu de relever que l'interdiction de vente aux mineurs figure parmi les mesures structurelles les plus efficaces pour retarder l'entrée en consommation des jeunes. Cela s'inscrit en cohérence avec notre programme cantonal de prévention du tabagisme "Sans tabac, je respire" 2018-2021, qui vise à réduire le nombre de fumeurs dans la population fribourgeoise et, évidemment chez les jeunes. Ce projet de loi a été mis en consultation et il a été globalement bien accueilli.

C'est avec ces remarques et en relevant que le Conseil d'Etat se rallie à l'amendement de la commission que je vous invite à entrer en matière sur ce projet.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Erlauben Sie mir einige Worte zu diesem Gesetz und zur Frage, warum ich für ein Festhalten an der Altersgrenze von 16 Jahren bin. Meine Interessenbindungen: Ich führe in Murten einen kleinen Tabakladen. Selber rauche ich, seit ich 16 Jahre alt bin.

Jeder, der raucht, weiss, dass er seine Gesundheit schädigt. Ich war mir bereits mit 16 Jahren bewusst, dass Rauchen schädlich ist. Dies will ich hiermit nicht verheimlichen, aber ein Überkonsum von Süßigkeiten, Alkohol und Drogen ist ja auch schädlich.

Unsere Nationalrätinnen und Nationalräte haben kürzlich beschlossen, den Jugendlichen das Stimm- und Wahlrecht bereits mit 16 Jahren zu gewähren. Wenn also junge Erwachsene bereits mit 16 Jahren wählen und stimmen können, warum können sie dann nicht selber entscheiden, ob sie rauchen, schnupfen oder snusen dürfen?

In den Schulen werden bereits sehr grosse Anstrengungen unternommen, die den Konsum von Tabakprodukten verhindern sollen. Es gibt hier bereits Wettbewerbe mit tollen Preisen zu gewinnen, wenn die Schulklasse rauchfrei bleibt. Dies finde ich persönlich sehr löblich für die verantwortungsvollen Lehrer und Lehrerinnen, die ihre Klassen dazu ermutigen.

Bier und Wein darf man mit 16 Jahren kaufen und konsumieren, aber einen Schnupf oder ein anderes Tabakprodukt darf man künftig nicht mehr kaufen. Die Kioskverkäuferinnen und -verkäufer werden unschuldig kriminalisiert, falls sie ein Produkt einem Unter-18-Jährigen aushändigen. Dies dürfen wir nicht zulassen. Ich bin klar der Meinung, dass die Eltern ihre Pflicht erfüllen sollen, damit ihre jungen Erwachsenen nicht rauchen. Hier ist nicht die allgemeine Gesellschaft gefragt.

Heute ist es sehr schwierig, den Altersunterschied zwischen einem 16- und einem 18-jährigen Jugendlichen zu erkennen.

Ich halte fest: Abstimmen und Wählen sollen die Jugendlichen mit 16 Jahren dürfen, aber für den Entscheid, ob sie ein Tabakprodukt konsumieren wollen oder nicht, sollen sie nicht alt genug sein? Dies ist in meinen Augen ein sehr grosser Widerspruch.

Ich bitte Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, mein Amendement anzunehmen.

Galley Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet, si ce n'est que j'étais membre de la commission.

Les propos de M^{me} la Commissaire lors de l'entrée en matière ont été très clairs au niveau des chiffres qu'elle a donnés : 57% des fumeurs adultes fumaient déjà avant 18 ans. C'est donc pour nous primordial d'augmenter l'âge légal de 16 ans à 18 ans. Bien sûr qu'actuellement l'interdiction avant 16 ans ne permet pas tout; il y a énormément de jeunes qui réussissent tout de même à se procurer des cigarettes. Si on fixe l'âge légal à 18 ans, le problème sera toujours existant, mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas le faire. On a un peu d'avance sur la Confédération, qui viendra avec son projet dans 2, 3, 4, 5 ans - je ne sais pas dans combien de temps - mais pour une fois, Fribourg fera office de bon élève. Par rapport à ce qui a été dit par ma collègue Jakob sur son amendement, j'y reviendrai une fois qu'il sera déposé formellement.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa très grande majorité, soutiendra le projet bis de la commission.

Sudan Stéphane (*PDC/CVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts avec cet objet; enseignant au CO de la Gruyère et coach Jeunesse et Sport au sein du FC Broc, donc en contact permanent avec la population que nous voulons, par cette modification de loi, protéger de manière plus tangible.

Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement le message du Conseil d'Etat concernant ce projet de loi modifiant la loi sur l'exercice du commerce et, particulièrement l'article 31 impacté par ces changements. Pourquoi une législation cantonale maintenant alors qu'au plan fédéral, cette loi ne sera modifiée qu'en 2023 ou au mieux fin 2022 ? Simplement parce qu'il est de notre devoir de veiller à la santé de notre jeune population en corrigeant cette loi si permissive dans la gestion du problème du tabac. Cette modification propose d'une part, d'associer les produits similaires, les cigarettes électroniques, à des cigarettes et, d'autre part, d'augmenter la limite autorisée pour l'achat du tabac à 18 ans.

Au-delà de cette élévation bienvenue de l'âge légal à 18 ans, appliquée partout en Europe, où l'on parle même de l'élever à 21 ans dans certains pays, c'est également l'élargissement aux produits similaires telle la fameuse prise de "snus", habitude de consommation importée de Scandinavie dans les milieux de notre jeunesse, qui ne considère pas ou plus ces produits comme dangereux et nuisibles pour la santé. Certains entraîneurs en fournissent même à leurs jeunes joueurs pour leur donner, paraît-il, du "Stimmung" pendant une partie. C'est donc à nous que revient le devoir de faire en sorte de protéger notre jeunesse par cette modification de loi. Aussi, afin d'être cohérents nous devrions également nous prononcer le plus rapidement possible sur la motion Kubsy/Sudan, actuellement à l'étude auprès du Conseil d'Etat. En effet, prononcer une limitation de ces produits doit être suivi par une interdiction d'en faire la publicité et d'offrir une visibilité mal venue pour notre jeunesse, comme le propose ladite motion. C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de venir le plus rapidement avec cet instrument parlementaire devant le Grand Conseil.

Je ne soutiendrai donc pas l'amendement proposé par M^{me} Jakob de maintenir l'âge légal à 16 ans en restant sur la position unanime de la commission parlementaire qui a examiné ce sujet. On ne doit pas mettre en péril la santé de nos jeunes pour des raisons économiques et même Donald Trump l'a compris en signant un décret interdisant la vente de tabac et de produits similaires aux moins de 21 ans dans son pays, on n'ira pas forcément jusqu'à le regretter, mais il était temps qu'il prenne une bonne décision.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien va accepter l'entrée en matière et cette modification de l'article 31 selon le projet bis, acceptée à l'unanimité de la commission parlementaire. Dès lors, je vous invite à en faire de même.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance, avec satisfaction de la modification de la loi sur l'exercice du commerce. Le but de cette adaptation est d'essayer de lutter le plus efficacement possible contre ce nouveau moyen très sophistiqué, qu'est la cigarette électronique. Alors protéger les mineurs, c'est une louable attention. Mais permettez-moi de vous dire qu'à titre personnel, ayant été enseignant pendant 40 ans, on a toujours des petits malins qui passent entre les mailles du filet. Il ne faut pas être dupes, mais le canton de Fribourg, par cette modification légale, se donnera enfin des moyens plus efficaces pour endiguer de manière plus conséquente ce phénomène qui envahit notamment les milieux scolaires.

Notre groupe parlementaire acceptera, j'espère à sa grande majorité, cette modification de la loi sur l'exercice du commerce.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). L'objectif de cette modification de loi a déjà été largement ici évoqué, donc je vous en épargne une redite.

Le groupe libéral-radical, après avoir examiné ce projet, ne le soutiendra qu'à une faible majorité, la limite d'âge ne faisant pas l'unanimité, c'est la raison qui explique d'ailleurs le dépôt d'un amendement émanant de ma collègue M^{me} Jakob.

C'est donc au nom de la majorité favorable de notre groupe que je m'exprime ici. Les produits dérivés en vente aujourd'hui sont dangereux; des études ont révélé des concentrations de métaux toxiques dans les vapeurs produites par certains modèles de cigarettes électroniques. Douze cantons ont déjà pris des mesures dans ce domaine-là et il est temps d'agir aussi dans notre canton pour éviter que des jeunes deviennent addicts à ces produits avec les conséquences malheureuses qui en résultent. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le statut légal de certaines substances nocives n'indique rien sur leur dangerosité.

L'interdiction ne suffit pas, j'en conviens, elle doit être accompagnée d'un programme de prévention. La commission de santé du National serait même favorable à une interdiction totale de publicité sur les produits du tabac. Ce serait là déjà un premier pas intéressant.

J'ai lu que la loi sur les produits du tabac a passé le cap de la commission ad hoc du Conseil national, elle sera bientôt traitée à la Chambre du peuple. J'ai bien dit *du peuple* vous comprendrez bientôt pourquoi, qui continue à permettre la publicité dans les journaux et sur les sites internet, alors que la population serait favorable à une interdiction totale. Alors je me questionne: quelle signification donne le monde politique au terme de responsabilité? Trop souvent ce terme est galvaudé. Eh bien, à travers cette interdiction de vente aux jeunes de moins de 18 ans, nous avons la chance de donner un sens au mot responsabilité en l'assumant pleinement envers la santé de notre jeunesse.

Je terminerai mon propos par une citation d'Abraham Lincoln : "*Vous ne pouvez échapper à la responsabilité de demain en vous dérobant à celle d'aujourd'hui.*"

Je vous invite donc à soutenir également le projet bis de la commission, comme le fera une faible majorité du groupe libéral-radical.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts; je n'en ai pas beaucoup avec cet objet. Toutefois, je suis responsable du syndicat UNIA, qui organise du personnel de la vente, lequel est contraint à vendre ce type de produits.

Cette modification légale contribue à limiter l'addiction à ce type de produits. Elle met sur un pied d'égalité toute une gamme de produits qui ont tous les mêmes effets. Mais elle facilitera aussi le travail des commerçants et des vendeurs face aux jeunes par sa clarté. L'addiction à ce type de produits est évidente, le produit génère des conséquences sur la santé extrêmement importantes à terme et à long terme. Elle coûte très cher à la société en termes de prévention, mais aussi en termes de charges de santé et de primes d'assurance. Les cigarettiers sont très actifs dans la publicité envers les jeunes, je dirais même les enfants, dans ce type de domaine. Cette loi ne règle pas ce problème, mais, on l'a vu, c'est un sujet important, qui devra être repris. Cette publicité a tendance à prétendre que c'est normal de consommer ce type de produits pour les plus jeunes et c'est déplorable qu'il faille mettre une interdiction. Mais aujourd'hui il est nécessaire de donner un signal fort dans ce domaine pour la prévention. Cela facilitera le travail des vendeuses et vendeurs et des commerçants dans le sens où fixer un âge limite à 18 ans c'est très clair pour tout le monde. Il sera beaucoup plus facile pour les vendeuses et vendeurs d'identifier l'âge des personnes et, le cas échéant, de demander les pièces d'identité utiles. C'est aussi beaucoup plus aisé s'ils sont formés, là encore cela impliquera de l'engagement de la part des employés. J'ai eu l'occasion de m'engager dans la formation sur ce type de problèmes pour la vente de boissons dans les stations services. Quand on dispense cette formation, le personnel de la vente est bien plus rassuré et mieux à même d'accomplir son travail de vente et de conseil.

Cette modification protège la santé, évite de succomber à l'addiction, renforce et facilite les actes de prévention. Par conséquent, le groupe socialiste entre en matière et soutient ce projet.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Ich möchte hier noch festhalten, dass in der Schweiz das Werbeverbot für Tabakprodukte schon lange existiert.

Ich habe noch nie eine Werbung in den sozialen Medien gesehen, die die Jugendlichen heute nützen. Sie sehen nie ein Inserat in den Zeitungen, sie sehen nie eine Werbung im Fernsehen - das Werben für Tabakprodukte ist schon lange verboten.

Zudem möchte ich festhalten: Wissen Sie eigentlich, wie viel Geld der Staat pro Schachtel Zigarette einnimmt, die verkauft wird? Das sind sage und schreibe 5 Franken pro Schachtel, die in die AHV einbezahlt werden. Das möchte ich hier gesagt haben.

Sämtliche Tabakprodukte generieren hohe Steuern, damit unsere AHV nicht noch schlechter dasteht.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je remercie les rapporteurs de chaque groupe pour leurs interventions.

A M. Galley, je pense que l'interdiction de l'âge ne règle pas tout, mais on doit tout de même se montrer fermes afin que le geste soit clair et net, donc vous le soutenez.

M. Sudan, nous avait déjà fait part en commission de la problématique du "snus". On doit être très vigilants, parce que les effets secondaires de toutes ces matières doivent vraiment être mesurés et, si possible, éliminés.

A M. Chassot, je dirai qu'en fixant une limite d'âge on crée un moyen efficace pour tenter de freiner toutes ces dépendances.

M^{me} Badoud nous a dit que le groupe libéral-radical était partagé sur cette question. Je pense qu'il ne suffit pas de fixer simplement une limite d'âge de 16 à 18 ans, mais c'est un pas très important que l'on fait en faveur de la jeunesse et aussi envers toute notre société.

Pour M. Jaquier, c'est vrai qu'il y a un élément qu'on oublie un peu trop souvent, c'est le manque de formation du personnel dans les établissements qui vendent ce genre de produits similaires.

Quant à l'amendement de M^{me} Jakob, bien évidemment elle fume depuis 16 ans, c'est son choix, mais je pense que ce n'est pas une raison pour en faire une systématique. De plus, je ne pense pas que le lien entre l'âge et les avantages économiques soit vraiment concomitant et je m'abstiendrai de tout commentaire. Quant à l'Etat, il y a un impôt qui est perçu sur les ventes de produits du tabac, mais si l'on tient compte de la prévention de la santé, je pense que ce montant est largement utilisé.

Cela a déjà été dit, un sondage récent vient de montrer que 66% de la population suisse sont favorables à une interdiction générale de la publicité pour le tabac; 78% sont favorables à une stricte limite pour l'accès à tous les produits concernant le tabac et les produits similaires.

Je n'ai pas d'autre commentaire à faire - je vous remercie d'entrer en matière - si ce n'est de regretter que M^{me} Jakob n'ait pas été présente en séance de commission, parce que cette dernière a accepté ce projet de loi à l'unanimité.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les porte-paroles des groupes, qui sont entrés en matière et qui ont donné un signal fort à notre jeunesse en acceptant ce projet de loi.

Le tabagisme constitue le principal facteur de risque pour la santé de la population suisse. Selon un récent rapport de l'OFSP, les addictions ont drainé en 2017 des coûts de 7,7 milliards de francs pour l'économie. Rapportés à la population, les coûts annuels se montent à 901 frs par habitant, dont 457 frs sont imputables au tabac. Les chiffres sont clairs aussi en termes de coûts par rapport à cette consommation du tabac. J'aimerais rappeler aussi que selon une étude comparative menée dans 36 pays européens, la Suisse occupe l'avant-dernière place concernant la mise en œuvre de mesures efficaces visant la régulation du tabac et l'on sait que l'interdiction de vente aux mineurs figure parmi les mesures structurelles les plus efficaces pour agir sur l'entrée en consommation des jeunes. Le cas de la Grande-Bretagne d'ailleurs démontre qu'une réglementation appropriée permet de réduire la part des fumeurs dans ce pays; seule une personne sur six fume, soit environ 15% de la population.

J'aimerais également rappeler – c'est important, plusieurs d'entre vous l'ont relevé – l'interdiction de publicité pour le tabac. Un jeune est soumis 6 fois plus à la publicité pour le tabac ou l'alcool qu'à des messages de prévention, donc c'est vraiment important d'agir dans ce sens-là. Nous sommes en train de répondre à la motion Kubski-Sudan. Je rappelle que dans le cadre du programme de prévention du canton nous avons déjà mis sur pied un groupe de travail, qui a été chargé de mener une réflexion sur la réglementation de la publicité pour les produits du tabac dans le canton et nous travaillons de concert avec nos cantons voisins pour essayer d'avoir une politique commune.

Je m'oppose, au nom du Conseil d'Etat, à l'amendement de M^{me} la Députée Jakob. J'aimerais aussi relever que de dire qu'on a déjà de la prévention, ce n'est pas une raison valable pour ne pas entrer en matière sur d'autres mesures. Il ne suffit pas d'avoir de la prévention, un jeune a 6 fois plus de possibilités d'être soumis à cette publicité pour le tabac qu'à celle de la prévention. Et j'aimerais aussi souligner que s'il est difficile d'identifier un jeune entre 16 et 18 ans, il suffit de lui demander sa carte d'identité sur laquelle figure sa date de naissance. Donc c'est très facile de pouvoir remettre ces produits uniquement à des jeunes qui en ont l'âge. D'ailleurs, vous devez déjà le faire aujourd'hui pour les jeunes qui ont 16 ans, parce que vous pouvez tout aussi difficilement identifier un jeune qui a 15 ou 16 ans. De toute façon, l'ensemble du personnel de vente dans les différents kiosques ou magasins doit demander la carte d'identité; ce n'est pas une tâche supplémentaire qui est demandée. Nous avons même publié des autocollants que nous avons distribué dans des kiosques, magasins, stations-service pour que ce soit extrêmement simple, il y a la date de naissance, on sait si le jeune a 16, 17 ou 18 ans. Des fois c'est difficile pour quelqu'un de calculer l'âge simplement en regardant la date.

J'aimerais dire aussi par rapport au programme de prévention que dans le cadre de notre programme nous formons le personnel de vente à ces questions-là. On a des formations régulières et les employeurs jouent bien le jeu en acceptant ces formations pour leurs collaborateurs et collaboratrices, parce qu'évidemment, il y a effectivement une charge qui repose sur ce personnel de remettre ou non du tabac ou de l'alcool.

Je pense avoir répondu à toutes les interventions et je vous invite à donner un signal fort à nos jeunes en entrant en matière sur ce projet de loi.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : loi sur l'exercice du commerce (LCom)

Ar. 31 al. 1

Berset Solange (PS/SP, SC). Je n'ai pas d'autre commentaire, si ce n'est de prendre en compte le projet bis avec la correction dans la version alémanique.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Sie haben mein Amendement gestern per Mail alle erhalten. Ich würde es gerne vorlesen: "Der Verkauf und die Abgabe von Tabak, Tabakerzeugnissen, elektronischen Zigaretten und ähnlichen Produkten an Personen unter 16 Jahren ist verboten." Ich möchte, dass dies so beibehalten wird.

Galley Nicolas (UDC/SVP, SC). Comme cela a été dit lors du débat d'entrée en matière, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa grande majorité, va refuser cet amendement, lequel combat l'essence même de ce projet de loi.

A titre personnel, j'aimerais exprimer mon mécontentement vis-à-vis de cet amendement, qui est déposé par une députée censée être présente en séance de commission, qui a été nommée à cette commission, mais qui ne s'est pas présentée.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis cheffe de clinique à la permanence de Meyriez et la raison de ma participation à distance est que je serai bientôt maman d'un enfant qui ne va, j'espère, pas fumer.

Ich habe null Komma null Verständnis für diesen Antrag von Frau Jakob - null. Es geht um den Schutz der Jugendlichen. Das Rauchen schadet der Gesundheit, das Nikotin macht süchtig. Frau Jakob, das Abstimmen und Wählen macht weder die Lungen kaputt, noch wird es zur Sucht. Der Vergleich ist an den Haaren herbeigezogen.

Dass wir beim Alkohol oder beim Zucker bessere Präventivarbeit leisten könnten, streite ich nicht ab. Doch endlich können wir wenigstens im Kanton Freiburg den Verkauf von den neuen, aber auch von allen anderen Tabakwaren an Minderjährige verbieten und somit als Vorbilder fungieren.

Und nun kommt dieser Änderungsantrag - schlicht unverständlich. Ich hoffe, Sie alle setzen ein Zeichen und sagen klar nein zu diesem Änderungsantrag.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Le groupe socialiste s'opposera à cet amendement, car il vide le sens même de la proposition. Donc à mon sens il aurait été nécessaire de refuser l'entrée en matière, si on fait ce genre de proposition. Ensuite, cela paraît toujours extrêmement problématique de retenir des intérêts financiers face à des intérêts de santé publique d'une telle ampleur et face à la protection de la santé de la jeunesse, ce qui, pour moi, motive un refus ferme.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Ich möchte mich noch dazu äussern, warum ich nicht an der Kommissionssitzung teilgenommen habe. Ich war mit meiner ganzen Familie in Quarantäne.

Berset Solange (PS/SP, SC). En fait comme vous l'avez compris, M^{me} Jakob ne s'étant pas présentée en séance de commission, cet amendement n'a pas pu y être discuté, aussi je ne peux évidemment pas prendre position la-dessus.

Cependant, à titre personnel, je vous demande vivement de refuser cet amendement, qui va à l'encontre du bien-fondé de ce projet de loi qui met en avant la santé et qui veut préserver notre jeunesse. Vous le savez toutes et tous, aujourd'hui dans le monde actuel, il faut montrer des signaux très forts. Dès lors, je vous remercie d'ores et déjà de refuser cet amendement.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le relever lors du débat d'entrée en matière, l'interdiction de vente aux mineurs figure parmi les mesures structurelles les plus efficaces pour agir sur l'entrée en consommation des jeunes. Je le rappelle: 57% des adultes qui fument ont commencé avant l'âge de 18 ans et je vous invite au nom du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à refuser cet amendement.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Au vote, la proposition de M^{me} Jakob, opposée à celle de la commission, est rejetée par 81 voix contre 13 et 3 abstentions.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Ont voté oui :

Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP),

Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP). *Total : 13.*

Ont voté non :

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total : 81.*

Se sont abstenus :

Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP). *Total : 3.*

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi sur l'exercice du commerce (LCom)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 89 voix contre 6. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui :

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Kraysenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total : 89.*

Ont voté non :

Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP). *Total : 6.*

Se sont abstenus :

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP). *Total : 5.*

Décret 2020-DAEC-91**Octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg**

Rapporteur-e:	Mesot Roland (<i>UDC/SVP, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	25.08.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3853</i>)
Préavis de la commission:	26.10.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3862</i>)

Entrée en matière

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). La commission chargée d'examiner ce projet de décret a siégé le 26 octobre dernier, en présence de M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert. M. Alain Renevey, secrétaire parlementaire, a pris le procès-verbal et je le remercie pour son travail. C'était l'une de ses premières commissions.

Je souligne que M. le Commissaire s'est présenté seul, aucun chef de service ou cadre de l'administration ne l'accompagnait. Vu le contexte, certains membres de la commission ont déploré l'absence d'appui donné au commissaire par les services concernés de l'Etat.

Petit historique financier du projet: le crédit de 2 270 000 francs a été voté en mars 2016. Je précise que le montant accordé à ce moment-là était de 50 000 frs supérieur à celui demandé afin d'améliorer le programme des locaux. A l'époque, le coût estimé des travaux était de 37 millions. En novembre 2017, nous avons octroyé un crédit d'engagement de 39 520 000, ce qui représente un crédit total de 41 790 000 avec l'ajout du crédit d'étude. Je souligne que le projet vainqueur du concours était estimé à 55 millions, soit 13 millions de plus que le montant accordé.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur un crédit d'engagement complémentaire de 4,5 millions, respectivement 4 432 000, si vous validez la version bis.

Dire que les membres de la commission ont accepté ce crédit supplémentaire avec le sourire serait mentir. Tout le monde est entré en matière sur ce projet de décret, mais sans enthousiasme, voire même pour certains, à reculons. A la suite des informations données par M. le Commissaire, on constate que les réserves sont trop basses. Même s'il est d'usage dans notre canton d'avoir des réserves basses, je pense que cette méthode doit absolument être revue. Cela semble d'autant plus incroyable pour un projet d'assainissement d'un bâtiment. Les divers imprévus lors d'une rénovation ne doivent pas être ignorés. La commission s'est également interrogée sur la formulation d'une phrase mentionnée dans le message qui laissait entrevoir que: "d'autres adaptations pourraient survenir". M. le Commissaire a précisé qu'il s'agissait d'une formulation malheureuse et qu'il n'y aura, en principe, plus d'élément supplémentaire. Je vous serais donc reconnaissant, Monsieur le Commissaire, de préciser cette situation.

Enfin, la commission a évoqué le fait que, de manière générale, les projets présentés doivent être les plus aboutis possible. Cette remarque figure également dans les informations complémentaires qui ont été transmises aux membres de la commission par la DAEC.

Hier encore, on a entendu à de nombreuses reprises des allusions faites à des réalisations dont le crédit ne serait pas suffisant et il est certain que nous aurons encore prochainement des demandes de rallonges.

Il faut également relever que, pour nous députés, ces demandes qui arrivent deviennent lassantes, voire énervantes pour certains. A titre personnel, si je peux comprendre une rallonge financière pour un bâtiment de 500 ans qui nous livre de magnifiques secrets archéologiques, j'ai beaucoup plus de peine lorsqu'il s'agit de réalisations récentes. Il faut à tout prix trouver des solutions, quitte à envisager une autre organisation dans les Directions. Nous attendons des mesures de la part du Conseil d'Etat, c'est lui qui doit y remédier.

Vous trouvez dans le message la liste des positions concernées par le crédit d'engagement additionnel. Le projet de la commission est différent de la version du Conseil d'Etat. En effet, la commission vous propose, dans le projet bis, de supprimer un montant de 68 000 frs prévu pour le vestiaire du tennis. J'y reviendrai lors de la lecture de l'article concerné.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le rapporteur ayant donné l'essentiel je résumerai quelques éléments en complément.

A l'origine, nous sommes partis sur ce projet, d'un montant de 65, ensuite de 55 millions sur le concours, comme l'a évoqué le président de la commission ordinaire, pour terminer à un crédit d'engagement, crédit d'étude compris, de 41,79 millions au

début de la législature. Les premières réductions sur ces montants ont porté sur des éléments substantiels, c'est-à-dire que l'on renonce à des étages ou à des éléments structurants des nouveaux bâtiments. Ce sont des réductions qui sont visualisables, qui sont calculables et qui sont simples. Les dernières étapes de réduction ont été construites sur un certain nombre de renoncements à des modifications en cours, sur un scénario qui passait vers la rénovation d'anciens bâtiments, en prenant les options les plus optimistes possibles sur un certain nombre d'éléments. Par exemple, concernant des conduites d'eau qui dataient des années 80, il a été estimé qu'elles pouvaient être maintenues en l'état. Il s'est avéré, pendant le chantier, que ce n'était pas le cas. Il y a des cas similaires pour des sols et pour d'autres éléments du bâtiment existant. Tous les scénarios optimistes ayant été pris à l'époque, cela conduit à de mauvaises surprises, surtout dans un contexte où, comme l'a évoqué le président de la commission ordinaire, les réserves sont basses. Vous pouvez prendre beaucoup de scénarios optimistes, si vous avez des réserves importantes pour couvrir les risques. En prenant des scénarios optimistes et que, par ailleurs, vous prévoyez une réserve de 2 % ou 2,1 % du montant, alors que pour les maîtres d'ouvrage publics de nos régions, il est usuel de prendre 6 à 8 %, voire jusqu'à 10 % pour des bâtiments anciens sur lesquels on rénove, vous êtes sur un facteur 3 à 5 en termes de réserves. Evidemment que là, vous maximisez le risque d'entrer dans le rouge et aussi le risque de devoir demander un crédit complémentaire. C'est exactement le scénario qu'a évoqué le président de la commission ordinaire et je ne peux que lui donner raison et comprendre les membres de la commission qui sont entrés en matière, comme il l'a relevé, à reculer.

Nous avons eu, dans les autres corrections, un certain nombre de demandes complémentaires d'utilisateurs, ce qui est courant dans un projet, y compris dans celui de l'Hôtel cantonal, qui peut être couvert normalement par des réserves. Evidemment, quand il y a très peu de réserves, il y a peu de demandes d'utilisateurs. Elles ont été adoptées généralement à l'unanimité par la Commission de bâtisse, dans laquelle sont représentés l'ensemble des groupes politiques du Grand Conseil. Elles ne sont sans doute pas contestées matériellement, par contre elles viennent en supplément et il aurait été plus judicieux d'aborder ce genre de choses dès le début plutôt que de les introduire progressivement.

Il y a eu des éléments d'opportunité qui se sont ajoutés. Par exemple, au moment du lancement du crédit, il a été décidé qu'un certain nombre de luminaires devaient rester à l'ancienne. On sait aujourd'hui que si vous remplacez ça par des LED, vous amortissez l'investissement en 7 à 8 ans. C'est ce qui a été calculé pour les cas présents. Alors, on peut évidemment dire qu'on ne le fait pas parce qu'on n'a pas l'argent, mais ça coûte plus cher à l'Etat à partir de la septième ou de la huitième année; donc ce n'est pas très intelligent en termes de finances publiques. De tels éléments ont été repris dans le crédit complémentaire aujourd'hui et n'ont pas été contestés sur le plan matériel, ni en COBA, ni par les commissions respectives du Grand Conseil.

Enfin, il y a un cas particulier, qui a fait l'objet de positionnements différents des deux commissions, soit celui du groupement polysportif. Un montant de 68 000 frs est prévu dans le crédit complémentaire, pour équiper un local qui est d'ores et déjà prévu dans le programme de construction, mais qui est prévu vide. Le coût pour l'équiper en douches etc. est de 68 000 frs. C'est un local qui est prévu d'être utilisé par le groupement polysportif de l'Etat. Ce sont environ 150 salariés de l'Etat qui utilisent le court de tennis ouvert, qui se trouve à côté, qui paient une cotisation pour pouvoir utiliser ces choses-là et qui pourraient utiliser le vestiaire s'il était équipé. Ce sont ces 68 000 frs qui ont fait l'objet d'une divergence entre la commission ordinaire et le Conseil d'Etat d'une part, et la CFG d'autre part. Le Conseil d'Etat a eu une discussion à ce sujet. Il a estimé que certes ce n'est pas l'objectif premier d'un crédit complémentaire ou d'un crédit de construction pour une école que de prévoir des douches et d'autres équipements pour des salariés de l'Etat réunis au sein d'un groupe polysportif. En parallèle, tout employeur qui a une certaine responsabilité, vous venez de l'évoquer dans l'objet précédent, essaie de faire la promotion de la santé. La promotion de la santé, c'est bouger et faire du sport, quand, qui plus est, avec des programmes qui ne sont pas gratuits, que les gens paient. Or, il a été estimé qu'il n'est pas inorthodoxe de mettre 68 000 frs pour cet équipement dans le crédit. Mais c'est *in fine* un choix politique.

Pour résumer, les 4,5 millions sont considérés comme nécessaires, avec le choix politique des 68 000 frs qui est indépendant des aspects constructifs. En ce qui concerne la situation non satisfaisante, il y a trois volets de mesures qui sont prévus:

1. D'une part, comme l'a déjà évoqué le président, les règles sur les réserves doivent être modifiées. Elles le seront. Elles sont déjà en cours pour les projets qui sont lancés actuellement.
2. Les procédures doivent être changées sur plusieurs aspects. Certains éléments ont déjà été modifiés pour les projets qui sont lancés maintenant. D'autres doivent l'être avec une modification d'une directive du Conseil d'Etat. Il s'agit notamment d'impliquer les deux Directions concernées, à savoir celle qui commande et celle qui exécute, dès le début du processus, pour éviter des downsizing, que l'un décide et que l'autre assume derrière. Nous avons eu l'avantage, après le départ rapide de l'ancien architecte cantonal, d'avoir pu bénéficier d'un intérim, avec le chef du Service des ponts et chaussées. Ils ont des procédures nettement plus standardisées pour la construction de routes que ce que nous avons pour la construction de bâtiments. Nous avons prévu de transférer un certain nombre de ces processus au Service des bâtiments, dont celui de venir en 2 phases et cela plus tard dans le processus, avec des crédits d'engagement basés d'ores et déjà sur des devis

et non pas sur des estimations, ce qui devrait permettre de stabiliser les montants qui sont proposés au Grand Conseil et de diminuer le risque d'écarts.

3. Enfin, il y a des mesures de réorganisation qui sont prises au sein du Service des bâtiments. Elles ont été évoquées par le président de la commission ordinaire. Les premières ont d'ores et déjà été mises en œuvre, avec une répartition différente des compétences entre les collaboratrices et collaborateurs du Service des bâtiments, avec la création de sections spécifiques, et des mesures complémentaires viendront.

Le rapport final du groupe de réorganisation sera livré au début 2021. Il sera présenté, dans un premier temps, au comité de pilotage, dont font partie des représentants de la CFG, qui pourront prendre connaissance à la fois de ce qui a déjà été fait et des mesures supplémentaires qui seront prises dans le courant de l'année 2021. Voilà les quelques éléments que je souhaitais vous donner en complément des propos du président de la commission ordinaire.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Je prends la parole au nom du groupe Vert Centre Gauche. Je n'ai pas de lien avec l'objet si ce n'est d'avoir siégé au sein de la commission qui a examiné la demande de crédit supplémentaire.

Les discussions au sein de la commission et les éléments de réponse indiqués après la commission par M. le Commissaire ont montré que le projet initial devisé à 55 millions a été réduit progressivement à 39,52 millions, montant sur lequel s'est prononcée la population en acceptant à plus de 80% le crédit en novembre 2017. Les raisons pour lesquelles il fallait atteindre une cible financière inférieure à 40 millions n'ont, par contre, pas vraiment été éclaircies. Certes, le projet a été redimensionné et un étage entier et une aula avec des gradins ont été supprimés, mais pour atteindre cette cible financière, il a aussi été décidé de réutiliser une grande partie des matériaux existants. Réutiliser des matériaux existants, c'est beaucoup de bon sens du point de vue de la durabilité, mais cela ajoute davantage d'imprévu et donc d'incertitude. En plus, une partie de l'assainissement, par exemple la rénovation de divers revêtements, de l'isolation phonique de certaines salles et j'en passe, ont été supprimés du programme. Ces rénovations n'étaient peut-être pas encore nécessaires il y a 5 ans, mais elles le sont devenues entre-temps et il a en effet été judicieux de profiter des travaux en cours pour effectuer aussi des rénovations, raisons pour lesquelles elles figurent dans la demande de crédit supplémentaire.

Mais dans une situation normale, il est préférable d'éviter des attermoissements qui consistent à enlever des éléments du programme de rénovation puis à les réintroduire avec une demande de crédit supplémentaire. De plus, des adaptations aux nouvelles normes techniques et de nouveaux besoins supplémentaires, notamment du SITel, ont aussi été incorporés à la présente demande. Les besoins du SITel auraient dû être anticipés et être incorporés au projet soumis à votation. Vous le comprendrez, dans une situation normale, l'ensemble des éléments figurant dans la présente demande de crédit supplémentaire auraient dû être financés soit directement par une augmentation du crédit initial, soit par un prélèvement dans les réserves. Or, les réserves pour le projet qui nous concerne ne s'élèvent qu'à 809 000 frs, ce qui est largement insuffisant pour un projet de rénovation de cette ampleur. Ce n'est ainsi pas la première fois et probablement pas la dernière fois non plus que le Conseil d'Etat revient devant le Grand Conseil pour une demande de crédit supplémentaire, comme l'a mentionné hier mon collègue Chassot ou ce matin le président de la commission.

Nous invitons ainsi le Conseil d'Etat à accélérer le changement de pratique sur la méthode de détermination du montant des réserves pour les projets importants et de différencier les règles pour les nouvelles constructions et les grandes rénovations, ces dernières engendrant une plus grande incertitude. Avec ces considérations, notre groupe reconnaît la pertinence de réaliser les différents postes répertoriés dans le message sauf un, l'équipement du vestiaire pour le club de tennis de l'Etat, cet élément ayant divisé le groupe.

En conclusion, le groupe Vert Centre Gauche reconnaît unanimement la nécessité d'octroyer un crédit supplémentaire pour le Collège de Sainte-Croix. Une majorité de notre groupe se prononcera en faveur du projet bis de la commission, une minorité se prononcera en faveur du projet initial du gouvernement.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 30 octobre pour l'examen du crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège de Sainte-Croix.

Sous l'angle financier, la Commission des finances et de gestion est entrée en matière, certes sans enthousiasme et aussi par nécessité. Les raisons de ces dépassements sont nombreuses : demandes supplémentaires des utilisateurs, nouvelles exigences techniques, mauvaises évaluations financières initiales, difficultés au niveau de la conduite du projet, etc... Au terme de ses délibérations, la Commission des finances et de gestion a finalement accepté le projet du Conseil d'Etat à une très grande majorité. Par contre, l'amendement accepté par la commission parlementaire a été refusé par la Commission des finances et de gestion, qui admet ainsi le crédit global de 4 500 000 frs. Voici l'avis de la Commission des finances et de gestion sous l'angle financier. Sous l'angle de la gestion, notre commission regrette et déplore une nouvelle fois une demande de crédit complémentaire. Institutionnellement, cela ne va pas et il faut absolument corriger le tir à l'avenir. Le dire c'est, bien mais y remédier, ce serait mieux !

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). Die Fraktion der Freisinnig-demokratischen Partei nimmt mit grossem Unmut Kenntnis vom vorliegenden Dekret.

Die Fraktion der Freisinnig-demokratischen Partei ist bereit, in diesen sauren Apfel zu beissen. Was für Möglichkeiten haben wir denn bei diesem "Fait accompli"? Möglicherweise werden sich allerdings mehrere Mitglieder unserer Fraktion bei der Schlussabstimmung der Stimme enthalten.

Wir haben folgende Fragen zu diesem Zusatzkredit:

Werden die Architekten und die Bauführung trotz der schlechten finanziellen Führung dieses Projekts auf diesen Zusatzbetrag auch noch SIA-Honorare erhalten? Wie sollen wir gegenüber den Bürgerinnen und Bürgern betreffend dieser massiven Überschreitung argumentieren, wenn sie sagen - und dies mit Recht -, dass ein Kreditbegehren bei einer kantonalen Abstimmung ja sowieso nicht eingehalten und überschritten wird?

Was haben denn die Architekten und Ingenieure beim Studienkredit von über 2 Millionen Franken überhaupt studiert, wenn sie essentielle Sachen bei der Planung vergessen oder übersehen haben? Es ist ja nicht die öffentliche Hand, die hier schlecht agiert hat, sondern die Architekten und Ingenieure aus der Planwirtschaft, die entweder schlecht gearbeitet oder uns hinters Licht geführt haben.

Zum Schluss möchten wir dem Vizepräsidenten und dem Staatsrat Jean-François Steiert danken, dass er bereit ist, in diesen sauren Apfel zu beissen und diesen aufzunehmen und die Angelegenheit auszubaden. Er kann ja nichts dafür, dass die ausgebildeten und fürstlich entlohnten Architekten und Ingenieure eine so miserable Arbeit abgeliefert haben.

In diesem Sinne wird die Fraktion der Freisinnig-demokratischen Partei ohne grosse Begeisterung mehrheitlich dem ursprünglichen Dekret des Staatsrates zustimmen.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Auch die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei wird auf den vorliegenden Dekretsentwurf für einen zusätzlichen Verpflichtungskredit für den Ausbau des Collège Sainte-Croix eintreten, dies mit sehr gemischten Gefühlen, wenig Begeisterung und sogar einer gewissen Wut im Bauch. Denn wer trägt die Verantwortung für diese Misere, für dieses Debakel?

Ich danke Herrn Staatsrat Jean-François Steiert, dass er ein Audit bei der Finanzdirektion in Auftrag gegeben hat, um Klarheit und Transparenz in dieses Dossier und in zukünftige Projekte zu bringen. Aber wie konnte es dazu kommen, dass der ursprüngliche Voranschlag von 55 Millionen Franken auf 42 Millionen Franken, also um 13 Millionen Franken, gekürzt, zusammengestrichen wurde? Wer hat hier Spardruck ausgeübt?

Bei einem 35-jährigen Gebäude ist doch bekannt, dass die Gebäudetechnik überholt werden muss, dass die Installationen kontrolliert, erneuert werden müssen. Dazu braucht man keine Hellseherin zu sein. Dasselbe gilt für die Branderkennung, die Verbesserung der Akustik oder die Computerverkabelung usw. Es ist doch nicht seriös, einen Kredit zu verlangen, sogar eine Volksabstimmung, welcher mehrmals gekürzt wurde und fundamentale Erneuerungen oder Einrichtungen nicht berücksichtigt hat, dies, obwohl von der Schulkommission und den Verantwortlichen der Schule mehrmals darauf hingewiesen wurde, dass der Kredit nicht ausreichen werde.

Auch ist unverständlich, wieso der Service de l'énergie nicht früher in das Projekt miteinbezogen wurde, um eine bestmögliche Versorgung CO₂-Versorgung zu gewährleisten. Was für mich aber absolut unverständlich ist, sind die berechneten Reserven, welche absolut ungenügend, ja sogar lächerlich berechnet wurden für ein Projekt in dieser Dimension und die normalerweise ein Vielfaches ausmachen. Auch hier wurde ein massiver Spardruck ausgeübt.

Es gäbe noch viele Bemerkungen dazu zu machen, aber mit wenig Enthusiasmus werden wir diesem Zusatzkredit zustimmen.

Noch ein Wort zu den Vestiaires, zum Projet bis der Kommission: Ich war auch in dieser Kommission und ich unterstütze das Projet bis. Nicht, weil ich gegen Sport bin oder weil ich dagegen bin, dass die Staatsangestellten Tennis spielen, aber für mich hat die Ausstattung dieser Vestiaire in einem Schulhauskredit keinen Platz. Das ist nicht der richtige Ort, dass man dort eine Vestiaire für den Sport ausbauen will. Das ist nicht der richtige Ort, man kann das in eine andere Kostenstelle hineinpacken.

Brügger Adrian (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich war Mitglied der grossrätlichen Kommission, welche diesen Dekretsentwurf behandelt hat.

Ich danke dem Regierungsvertreter für die sachliche Diskussion. Ich finde es jedoch unverständlich, ja sogar skandalös, dass bei diesem Geschäft keine der übrigen verantwortlichen Personen an unserer Sitzung teilgenommen hat.

Wie können wir unserer Bevölkerung erklären, dass bei einem Studienkredit von 2,27 Millionen Franken solche Mängel nicht festgestellt werden können? Das Freiburger Stimmvolk hat diesem Projekt von 39,52 Millionen Franken zuzüglich dem Studienkredit mit sehr grosser Mehrheit zugestimmt. Und jetzt wird ein Zusatzkredit von 4,5 Millionen Franken verlangt. Wird hier willkürlich mit Steuergeldern gespielt?

In der Privatwirtschaft weiss man, dass bei Umbauten mit Unvorhergesehenem gerechnet und geplant werden muss. Wenn dies nicht genügend gemacht wird, kann das Überleben der Firma auf dem Spiel stehen. Der Kanton sollte dies ebenfalls wissen und nicht immer mit Nachtragskrediten agieren. Warum wurde dies hier nicht gemacht? Wurde das Projekt wissentlich gedrückt, damit es vor dem Stimmvolk besser aussieht und bewilligt wird?

Es ist nicht das erste Mal, dass sich der Kanton bei Projekten verrechnet. Bei komplexen Projekten tut sich dieser schwer. Was geschieht mit den verantwortlichen Personen?

Nichtsdestotrotz ist es der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei sehr wichtig, dass die Arbeiten fortgeführt werden können und dass der Schulbetrieb baldmöglichst im frisch renovierten Kollegium Heilig Kreuz aufgenommen werden kann.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird dem Projekt bis der Kommission trotz der oben genannten Fragen grossmehrheitlich zustimmen und verlangt, dass bei zukünftigen Projekten besser gehaushaltet wird.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Je suis le rapporteur du groupe démocrate-chrétien, membre de la commission parlementaire et je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec les travaux du Collège Sainte-Croix.

Notre groupe a examiné attentivement ce message et vous fait part de son mécontentement sur la gestion et le suivi des choix effectués dès l'année 2015, dans les études initiales. Ces choix, des économies peu judicieuses, dès l'origine du projet d'assainissement, se révèlent être des erreurs qui amènent, quelques années plus tard, un crédit additionnel de 4,5 millions. C'est un montant élevé en rapport des coûts du projet global de rénovation du Collège Sainte-Croix de 39 millions. Dans ce crédit avait été comprise, il faut le rappeler, une réserve - peut-être une trop petite réserve - qui a déjà été utilisée et, dès lors, le crédit additionnel de ce jour devient nécessaire pour terminer correctement les travaux décidés par le Grand Conseil.

Le projet présenté au Grand Conseil le 17 novembre 2017, pour le crédit de construction, était, à notre avis, non abouti et comprenait des lacunes cachées au Grand Conseil, sur certains choix effectués dans l'avant-projet. Les 16 points cités dans le message, pour un montant de 4,5 millions, sont très variés dans leur contenu et donnent l'impression d'un projet initial non abouti et sans ligne de conduite et sans ligne directrice dans le concept d'assainissement de ce collège. Pourquoi et comment en sommes-nous arrivés à ce résultat? Quels sont véritablement les responsabilités entre les architectes et les ingénieurs du domaine privé, les utilisateurs du collège et les services cantonaux concernés, dont le Service des bâtiments, qui mène ce projet? Le message ne répond pas à ces questions de base essentielles. Le groupe PDC est aussi agacé, car ce crédit additionnel est un des éléments d'une suite déjà trop longue de projets non aboutis ou ratés. Il faut quand même parler de la pisciculture d'Estavayer, du premier projet de centre de stockage de Schmitten, du deuxième de Domdidier et d'autres peut-être, dont on n'a pas connaissance.

Le groupe démocrate-chrétien estime que cela suffit et que le Conseil d'Etat doit mieux responsabiliser les services cantonaux concernés et que, dès maintenant, tous les messages de toutes les Directions arrivant au Grand Conseil doivent être mieux étudiés et aboutis.

Il a été fait mention que la réforme du Service des bâtiments, annoncée dans la presse, est à l'évidence la solution pour l'avenir, pour éviter d'autres projets non aboutis et surtout retrouver la confiance des députés.

Pour ce crédit additionnel, le groupe PDC comprend bien l'évolution des normes et de la technologie qui a pu aussi amener des surcoûts.

Autre point sensible que notre groupe souhaite relever, nous sommes peu rassurés sur les conclusions du chapitre 4 dans ce message, qui annonce que d'autres adaptations pourraient survenir. Nous vous demandons, Monsieur le Conseiller d'Etat, si d'autres surcoûts du projet global d'assainissement du collège doivent être envisagés prochainement.

Le groupe démocrate-chrétien garde sa confiance au gouvernement et souhaite une gestion efficiente des deniers publics dans les projets immobiliers. Dans ce sens, nous acceptons le crédit additionnel présenté et soutenons le projet initial du gouvernement.

Avec ces remarques et notre question sur les conclusions du message, nous relevons que la confiance se gagne avec des actes et que, à futur, pour les prochains messages, nous attendons une saine réaction du Conseil d'Etat.

Perler Urs (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Vorsteher am Collège Sainte-Croix und daher direkt von diesem Projekt betroffen.

Ein paar Bemerkungen zu diesem Zusatzkredit: Das ursprüngliche Projekt zum Aus- und Umbau des Collège Sainte-Croix betrug 55 Millionen Franken. Das Projekt wurde aber stark redimensioniert, unter anderem, da der damalige Kantonsarchitekt sich dahingehend geäußert hat, dass der Ausbau nicht viel mehr als 30 Millionen Franken kosten werde. Konkret wurden ein Stockwerk gestrichen, auf die Aula verzichtet und weitere Einsparungen gemacht.

Weiter möchte ich daran erinnern, dass mehr als die Hälfte des ursprünglichen Kredits für die Sanierung gebraucht wird, da das Gebäude zu den fünf energieschlechtesten Gebäuden des Kantons zählte. Das Ziel, nur das absolut Notwendigste zu machen, war zu optimistisch und hier liegt der Kern des Problems dieses Zusatzkredits. Der Prozess respektive die Vorgehensweise war schlecht. Der gesprochene Betrag war schlicht und einfach nicht realistisch.

Auslöser für den Zusatzkredit, den wir heute behandeln, war der schlechte Zustand der Leitungen, die unbedingt ersetzt werden müssen. Aber auch hier ist das Ziel, dies möglichst kosteneffizient zu machen und gut erhaltene und gut zugängliche Leitungen nicht zu ersetzen. Gleichzeitig hat sich auch die Erkenntnis durchgesetzt, dass die Schule nur einmal in 40 Jahren leergeräumt ist und dass dies auch der Moment ist, die Böden und die Akustik zu erneuern, da dies zu einem späteren Zeitpunkt sehr mühsam und viel teurer wäre.

Eine letzte Bemerkung: Mehrere meiner Vorredner kritisierten, dass es bei vielen Bauprojekten des Kantons zu Zusatzkrediten kommt. Ich bitte Sie, dieses Problem zu lösen, die notwendigen parlamentarischen Instrumente zu gebrauchen und nicht am Collège Sainte-Croix ein Exempel zu statuieren.

Mit diesen Bemerkungen habe ich geschlossen und lade Sie ein, dem Zusatzkredit zuzustimmen.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Es ist sehr bemühend, ja frustrierend, immer wieder zu Zusatzkrediten Stellung nehmen zu müssen. Ich bekomme den Eindruck nicht los, dass der Staatsrat nicht fähig ist, die jeweils gesprochenen Kredite einzuhalten.

Im vorliegenden Fall, beim Ausbau des Kollegiums Heiligkreuz, waren verschiedene Posten, welche in der Botschaft aufgeführt sind, voraussehbar. Die Fachleute rechneten hier falsch oder rechneten überhaupt nicht. In Zukunft muss der Staatsrat dem Grossen Rat und schlussendlich dem Volk einen ausgereiften Kreditantrag vorlegen, einen Antrag, welcher am Schluss auch dem gesprochenen Geld gerecht wird.

Die Spezialisten des Staates - nicht der Staatsrat, welchen ich hiermit ein wenig in Schutz nehmen muss -, die Juristen, die Architekten und Ingenieure, welche für ihre zugesprochene Arbeit gut bezahlt werden, müssen konkrete Verpflichtungskredite mit einer seriösen Botschaft ausarbeiten und zusammenstellen. Die Reglemente, welche das öffentliche Beschaffungswesen verlangt, müssen nach den Regeln der Baukunst erstellt werden, damit sie schlussendlich auch vor dem Richter standhalten. Auch im vorliegenden Fall musste der Richter über die Arbeitsvergabe entscheiden, was Zeit und zusätzliches Geld kostete.

Es darf also nicht sein, dass man gezielt die Projektkosten niedrig hält, um das Projekt beim Grossen Rat und später beim Volk durchzuschmuggeln. Mit den nächsten Grossprojekten wie der Turnhalle Campus im Schwarzsee oder der wohl auch bald vorgesehenen Erneuerung des Kollegiums St. Michael kann der Staatsrat beweisen, dass er es besser kann.

Mit diesen Bemerkungen stimme ich ohne Begeisterung dem Projekt bis zu.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec une grande attention de ce décret relatif au crédit pour l'assainissement et l'agrandissement du Collège Ste-Croix

Ce décret, malheureusement, montre encore une fois que certains dossiers de construction ne sont pas préparés avec suffisamment de sérieux. Les conséquences ensuite sont inévitables et il devient impératif de voter des crédits complémentaires. J'ai suivi ces dossiers lorsqu'il y a trois ans, j'étais encore membre de la commission d'école du Collège Ste-Croix. Après avoir vu et connu le chiffre évalué par le concours, qui se montait à près de 60 millions et constaté que le Conseil d'Etat avait décidé de réduire ce montant drastiquement à 39 520 000 frs, force était de constater que cette rénovation ne pourrait pas répondre aux réels besoins des étudiantes et des étudiants. Les demandes de modifications nécessaires alors ont été ignorées par le Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, tout le monde ou presque dans cette salle est fâché sur la conduite de ce dossier, mais il est nécessaire envers et contre tout d'aller de l'avant. Nous remercions le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert pour la transparence donnée en séance de la commission et les documents qui ont suivi. Le groupe socialiste va soutenir le crédit demandé. Il estime que les mises à niveau ou les compléments sont indispensables pour terminer la rénovation de ce collège. Le groupe socialiste trouve pour le moins curieux que le Conseil d'Etat ait ajouté dans ce décret un montant de près de 70 000 frs pour aménager le local du club de tennis de l'Etat. Nous estimons que ce montant doit être mis à charge du Département des finances, qui gère le groupe polysportif de l'Etat, et non sur le budget du collège à qui de nombreuses demandes d'équipements ont été refusées. Bien évidemment, nous sommes pour que l'employeur soutienne la pratique du sport de ses employés, mais nous estimons aussi qu'il est juste que cette dépense figure sur le bon compte de l'Etat et qu'il ne soit pas mis à charge du Collège Ste-Croix.

Le groupe socialiste va donc entrer en matière et voter le crédit selon la version bis de la commission.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Präsident der Schulkommission des Kollegiums Heiligkreuz und Mitglied der Baukommission.

Ich bin zufrieden, dass das Projekt allgemein und der Zusatzkredit nicht grundsätzlich in Frage gestellt sind. Wir haben es gehört: Die Schulkommission hat sich bereits seit Langem damit befasst und darauf hingewiesen, dass der vorgeschlagene Kredit viel zu tief angesetzt ist und dass nicht die optimale Lösung kreiert wird.

Wie meine Vorredner bereits gesagt haben, geht es nicht um eine Infragestellung des Gesamtprojektes, sondern um die Frage, wie unsere Projekte ausgearbeitet werden, in welchem Grad sie dem Grossen Rat und den Wählern präsentiert werden. Mit weniger Kosten-, Spar- und Zeitdruck und entsprechenden Abklärungsarbeiten können ausgereifere Projekte und verlässlichere Kostenvoranschläge präsentiert werden. Das muss in Zukunft das Credo sein.

Im vorliegenden Fall der Sanierung und des Ausbaus des Kollegiums Heilig Kreuz wurden hier leider zahlreiche falsche Einsparungen vorgeschrieben oder vorgenommen. Ich begrüsse es daher sehr, dass der zuständige Staatsrat Steiert die nötigen Analysen und Anpassungen der Prozesse in die Wege leitet, und ich bin sehr gespannt auf die Resultate, die präsentiert werden.

Im Sinne einer weiteren Garantie von guten Lernbedingungen für unsere Schülerinnen und Schüler danke ich Ihnen für die Unterstützung des Zusatzkredites.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je remercie tous les intervenants pour leurs propos. Je constate que tout le monde est favorable à l'entrée et en matière et qu'il n'y a pas d'opposition. Je m'associe aussi aux remerciements de tous les intervenants pour le conseiller d'Etat, qui nous a transmis avec transparence toutes les informations que nous demandions.

Dans les interventions, beaucoup s'adressent au conseiller d'Etat à qui je vais laisser le soin de répondre. Néanmoins, il y en a quand même certaines qui sont très précises, qui interpellent. Tout d'abord, celle de M. le Député Nicolas Pasquier, au nom du groupe Vert Centre Gauche, qui très justement mentionne les 40 millions devisés pour cet objet et les bases de ce devis. Pourquoi ce n'est pas 38, 33 ou 43 ou 46 et cela, c'est vrai qu'on l'a traité en commission mais on n'a pas forcément obtenu de réponse.

Il y a également l'intervention de M. Bürgisser concernant la responsabilité des architectes-ingénieurs, respectivement de la possibilité de sanctions financières. Je suis bien incapable de lui répondre, je vais également laisser la réponse au commissaire. Tout le monde est intervenu, et c'est un peu le résumé de ce qui s'est passé en commission, pour dire leur peu d'enthousiasme, relever la situation du fait accompli, exprimer leur mécontentement et leur frustration. Je pense que c'est vraiment ce qu'on doit tirer comme enseignement de ce crédit. Les députés commencent à en avoir assez, et il faut vraiment, comme je l'ai dit en préambule, que quelque chose change et que tout soit pris au sérieux. Il y a également les questions du degré de maturité des projets soumis au vote du Grand Conseil et celle des pressions pour réduire les budgets. A toutes ces questions, M. le Commissaire, je vous laisse répondre.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci Monsieur le Président de la commission ordinaire pour les explications premières, merci aussi à tous les chefs de groupes pour leur entrée en matière et la confiance qu'ils témoignent aussi, malgré comme le dit le Député Bürgisser, le fait de devoir *in diesen sauren Apfel beiessen*.

En ce qui concerne une bonne partie des questions, j'ai essayé de les anticiper dans mes propos d'entrée en matière, j'estime y avoir répondu à un certain nombre dans ces propos-là.

Quant aux questions spécifiques complémentaires, à l'adresse du président de la Commission des finances et de gestion pour les améliorations qui doivent non seulement être dites, mais faites, je partage à 100% ses propos. Trois catégories de choses sont en cours de réalisation, premièrement en ce qui concerne la présentation de crédits plus avancés dans les phases SIA au Grand Conseil pour pouvoir fonder les montants que vous présente le Conseil d'Etat non pas sur des estimations, mais sur des devis. Nous sommes en train de préparer avec le chef de service ad intérim et par ailleurs chef du Service des ponts et chaussées une adaptation du processus qui existe aussi aux Ponts et chaussées pour la mettre en œuvre dès les prochains projets, il n'y aura plus de projet à l'Etat qui va partir *ex nihilo* sans adaptation à ces considérations, sous réserve d'une décision de principe du Conseil d'Etat qui lui sera soumise au tout début 2021. Elle présuppose une gestion un peu différente des crédits d'étude, si on veut faire les choses ainsi, les choses sont en bonne voie.

Deuxièmement, en ce qui concerne les processus, la modification de la directive sur les constructions devrait également être présentée au Conseil d'Etat début 2021. Nous l'avons anticipée sur un certain nombre de projets, notamment avec le Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport, qui est à mes côtés, en introduisant une co-responsabilité plus forte des différentes directions sur l'ensemble des phases de préparation, d'élaboration et de construction des projets. Ce sont les leçons, notamment du projet "pisciculture", que nous avons d'ores et déjà tirées, mais elles doivent être mises en forme en termes de directives et de réglementation.

Enfin, j'ai déjà évoqué dans l'entrée en matière, la réorganisation du Service des bâtiments. Un certain nombre de mesures ont été prises, vous avez constaté que les personnes ne sont plus toutes les mêmes à la tête du service et dans son organisation.

Des sections ont été créées, j'ai déjà cité dans l'entrée en matière les modifications. A la deuxième phase de réorganisation, ce sera essentiellement la reprise d'une soixantaine de processus qui doivent être revus, c'est relativement complexe et donc il faudra certainement compter une bonne année pour les introduire tous. Ils ont été préparés par l'ancien architecte cantonal du canton de Soleure, l'ancien chef du service immobilier du canton de Zurich, qui ont procédé à une analyse systématique des fonctionnements du Service des bâtiments et qui nous ont fait un long catalogue de propositions de modification des travaux. Il faudra que les gens apprennent à travailler avec ces processus, nous les introduisons progressivement. La nouvelle direction du Service des bâtiments a aussi été choisie en fonction de ses capacités de changement et de faire changer le service et ses fonctionnements.

Voilà les quelques éléments que je pouvais donner aux remarques de principe qui ont été émises tant par le président de la Commission des finances et de gestion que par la plupart des intervenants.

Sur la raison d'être du montant, de son évolution depuis le début du projet, je pars de l'idée que l'analyse qui est en train d'être faite par un externe pour le compte de l'Inspection des finances devrait nous fournir ces données. Ils ont reçu l'ensemble des correspondances des années 2014, 2015 et 2016 pour essayer de voir ce qui a été décidé, à quel moment, sur quelle base. Nous avons également reçu ces données et sommes en train de faire une analyse, mais nous évitons de faire le travail à double. Les premières indications semblent montrer que le montant de 37 millions, que vous aviez évoqué provient de données comparatives d'autres bâtiments. J'espère que nous aurons quelques relativisations de ces premières informations, parce qu'il serait un brin inquiétant... ce n'est pas comme ça qu'on construit des projets.

En ce qui concerne les autres remarques du Député Pasquier, j'y ai répondu lors de mes propos d'entrée en matière.

Grossrat Bürgisser hat die Frage der Honorare von Architekten, Ingenieuren und weiteren Beteiligten erwähnt. Ich gehe heute davon aus, Stand der Dinge, dass ein Teil der Zusatzkosten vermutlich beim Auftraggeber selber liegt, der nicht genug Sachen verlangt hat, ein Teil vermutlich bei Anderem. Wo genau die Ursachen der verschiedenen Kosten sind, müssen wir genau anschauen. Dies ist im Moment im Gange.

Dann wird es sicher Verhandlungen geben bei den Zusätzen für die SIA-Tarife, wie wir das bereits bei einem anderen Gebäude machen, wo wir Begehren für Zusatzhonorare haben, die vertraglich gesichert sind. Das ist eine juristische Frage, die aber trotzdem in Frage gestellt werden kann, wenn man ermitteln kann, dass Verantwortlichkeiten da sind. Dazu braucht es aber eine sehr solide Verteilung der Verantwortlichkeiten. Das braucht ein bisschen Zeit. Dies zur Antwort an Grossrat Bürgisser.

Gerne esse ich ab und zu einen sauren Apfel, wie Sie auch. Wir können das gerne mit einem gemeinsam hergestellten Kuchen versuchen. Ich danke Ihnen für die gemeinsame Bereitschaft zum Beissen in saure Äpfel.

Die Fragen von Grossrätin Ursula Krattinger habe ich meines Erachtens bereits beim Eintreten weitgehend beantwortet.

Die Frage der systematisch zu optimistischen Einschätzungen bei bestimmten Kostenfaktoren, insbesondere Böden, Leitungen etc. ebenfalls.

Die Frage der Computer: Dort wurde nach dem Kreditbegehren im Grossen Rat ein Paradigmenwechsel vorgenommen bei der Ausstattung der Schülerinnen und Schüler. Sie haben zu diesem Programm hier bereits einige Diskussionen gehabt. Das zieht Folgen zur notwendigen Bandbreite nach sich. Wenn Sie jedem Schüler, jeder Schülerin einen Computer geben, dann braucht das mehr Bandbreite, und diese Sachen sind tatsächlich erst nach dem Kreditbegehren im Grossen Rat bekannt gewesen. Die Änderung der Ausstattung mit Computern bei den Schülern ist erst später erfolgt.

Für die anderen Elemente verweise ich auf die Arbeit, die die Finanzkontrolle im Moment macht.

Grossrat Adrian Brügger: Sie haben von willkürlich gespart gesprochen. Dies ist im Moment schwierig zu beurteilen. Das ist auch mit ein Grund, dass sich die Finanzkontrolle die Belege 2014, 2015, 2016 genauer anschaut. Verschiedene Grossrätinnen und Grossräte, die bereits in der letzten Legislatur in der Schulkommission dabei waren in der letzten Legislatur, haben sich soeben dahingehende geäussert, dass vermutlich bestimmte Kostenfaktoren äusserst optimistisch eingeschätzt wurden. Dies ist im Moment auch Stand der Analyse bei uns. Ob der Begriff der Willkürlichkeit angebracht ist, weiss ich nicht, aber es war gewiss äusserst optimistisch. Wenn man gleichzeitig optimistische Szenarien macht und extrem tiefe Reserven vorsieht, dann heisst das, dass man das Risiko maximiert, dass man noch einmal vor den Grossen Rat muss. Das ist für die Glaubwürdigkeit staatlichen Handelns sicher nicht gut und ist mit ein Grund dafür, dass wir die Eingangs erwähnten Änderungen in den Prozessen und Verantwortlichkeiten bereits an die Hand genommen haben.

Es gibt weitere Kredite - Grossrat Vonlanthen und andere haben es erwähnt - die auch zu tief eingeschätzt wurden. Der Schwarzsee-Kredit wurde über einem Betrag beschlossen, von dem wir heute, nach dem Wettbewerb, wissen, dass er auch zu tief ist. Wir werden beim Schulbauernhof in Grangeneuve ebenfalls zusätzliche Ausgaben haben. Dies zeigt, dass wir nicht einfach ein Problem haben bei Ste-Croix, sondern dass es im Aufbau der Baukredite ein strukturelles Problem gibt. Das

muss auch mit strukturellen Massnahmen angegangen werden, wenn man weitere regelmässige Szenen wie heute vermeiden möchten. Das ist mir und dem Staatsrat ein grosses Anliegen.

Monsieur le Député Schoenenweid, je vous remercie de votre soutien. Vous avez parlé des responsabilités qui feront notamment l'objet du travail de l'Inspection des finances. Nous allons consolider avec la direction du service, dès que nous en aurons les résultats, la cheffe de l'Inspection des finances m'a signifié que ces résultats devraient être connus au début 2021 et nous aurons à ce moment-là, l'occasion de comparer les analyses et de voir s'il y a des choses supplémentaires à faire dans la réorganisation ou si les éléments de réorganisation qui sont en cours correspondent aux recommandations que nous fera l'Inspection des finances. C'est un peu trop tôt pour le dire, mais nous ferons une consolidation dès que nous aurons les résultats. Cela répond, je crois aussi, à la question des problèmes structurels qui ont notamment trouvé une réponse avec le début de la réorganisation du service tant sur les modes d'organisation, les répartitions des responsabilités et les personnes. Nous avons eu des changements à la tête du service avec une nouvelle direction, dont nous avons choisi les compétences qui permettent de répondre aux différentes attentes que nous avons à un service lourd et complexe comme le Service des bâtiments. La question des réserves, je crois que je l'ai déjà abordée.

Grossrat Perler: Ich kann Ihnen nur voll und ganz Recht geben. Ich glaube, die Antworten auf Ihre Feststellungen habe ich bereits beim Eintreten gegeben.

Grossrat Vonlanthen: Die Einschätzungen entsprechen ebenfalls den Einschätzungen, die ich im Eintreten gemacht habe. Sie haben andere Projekte erwähnt. Wie gesagt, wird es noch andere Projekte geben, bei denen die bereits erwähnten Beträge evident zu tief sind. Das Resultat wird sein, dass ich zum Teil mit dem ersten Kredit mit höheren Beträgen zu Ihnen kommen werde. Die Glaubwürdigkeit des Staatsrates hängt davon ab, dass wir einmal kommen, dass wir allenfalls Spielräume haben und diese auch zeichnen, aber nicht regelmässig Zusatzkredite verlangen. Ich teile die Einschätzung aller Fraktionsprechenden, dass das der Glaubwürdigkeit definitiv nicht nützt.

Sie haben auch von personellen Verantwortlichkeiten gesprochen. Wir haben einige Lehren direkt gezogen. Wir haben eine neue Spitze im Hochbauamt, die eine schwere Aufgabe hat. Indem wir gleichzeitig einen Kantonsarchitekten und eine Amtsvorsteherin ernannt haben mit verschiedenen Aufgaben, gehen wir davon aus, dass wir hier Verbesserungen machen können, auch, indem wir die Verantwortlichkeiten im Amt anders aufgeteilt haben, zwischen dem Amt der Raumplanungs- und Baudirektion einerseits und den bestellenden Direktionen andererseits, damit Bestellungen systematisch in Frage gestellt und validiert werden können in allen Formen, was bis jetzt nicht der Fall war.

Les constats de la députée Berset, il me semble y avoir largement répondu, y compris les coupes relativement optimistes ou les réductions du budget relativement optimistes qui ont été faites dans les années 15 et 16, comme vous les avez citées, ce sont celles que j'ai déjà évoquées en entrée en matière, notamment les sols, les conduites et d'autres ou, *a posteriori*, on ne ferait plus la même chose.

Auch Grossrat Bürdel hat auf die gleichen Elemente hingewiesen. Ich kann dies nur bestätigen.

Ich gehe davon aus, dass ich damit auf die wesentlichen Fragen geantwortet habe und danke für Ihre Aufmerksamkeit.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). A l'article 1, nous avons une divergence entre le projet initial du Conseil d'Etat et le projet de la commission. La commission a amendé cet article 1 en enlevant les 68 000 frs de prévus pour le tennis, ce qui nous amènerait à un montant de 4 432 000 frs. Pour la commission, il est clair que le sport a sa place et nous ne voulons en tout cas pas empêcher le sport, respectivement le tennis sur le site de Ste-Croix, ce n'est pas du tout le but. Le but, relevé par différents intervenants lors de l'entrée en matière, est que nous voulons que les montants soient attribués sur le bon compte et en l'occurrence nous votons pour l'assainissement du Collège Ste-Croix et l'équipement des vestiaires du tennis n'était pas initialement prévu dans le budget. Ce qui nous a amené à prévoir de mettre ce montant sur le bon compte.

Ce qui m'interpelle, c'est de me dire qu'ils ont prévu la construction, mais pas l'aménagement à l'intérieur. Est-ce que c'était un oubli au départ ? Ou quelle est la raison pour que, tout à coup on revienne avec ça parce que si on prévoit la construction, je pense qu'on réfléchit à ce qu'on va y mettre dedans. Toujours est-il que la commission veut que ces 68 000 frs figurent ailleurs. Elle ne veut pas les supprimer du projet de manière stricte mais elle demande que ce soit le bon service qui participe aux frais de cet aménagement.

Je vous invite donc à soutenir la version bis de la commission.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat a discuté de la version bis, il a décidé de maintenir sa position avec les 68 000 frs. La commission ordinaire qui analyse les choses et qui explique notamment qu'en termes de comptabilité, les choses ne sont pas tout à fait dans les formes *a priori* n'a pas tort. Mais le Conseil d'Etat estime que, vu le montant dont il est question, c'est-à-dire 68 000 frs sur un crédit de construction global de presque 42 millions, nous sommes dans la marge, et de manière générale, il est d'usage qu'un employeur qu'il soit privé ou public investisse des montants, certes modestes, mais néanmoins pas nuls pour les activités sportives de ses collaboratrices et collaborateurs. Dans ce sens-là, il n'est pas complètement absurde de financer l'équipement d'un vestiaire pour des collaboratrices, des collaborateurs de l'Etat dans le cadre d'un équipement d'un collège, ça pourrait être dans le cadre qu'un équipement d'un autre bâtiment administratif par ailleurs, et le Conseil d'Etat maintient sa position.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). C'est au nom d'une partie du groupe libéral-radical que je m'exprime parce que nous comprenons la réaction d'une certaine colère face à ces dépassements, ce n'est jamais agréable d'avoir 4 millions en plus. Mais quand on a un dépassement de 4 millions et qu'on a un projet de 42 millions, n'est-ce pas peu de chose que de s'intéresser à ces 68 000 frs ? Est-ce que ça a un intérêt de ne pas équiper ces locaux de tennis, car on sait que de toute façon ils vont être équipés. Donc, au lieu de faire le travail maintenant, on va le faire peut-être dans 6 mois ou dans une année et ça passera dans le budget de l'année prochaine. Donc on aura un local qui restera vide et qui ne sera pas utilisable. Honnêtement, vu le montant, nous estimons qu'il serait plus rationnel de le faire tout de suite et d'éviter des travaux plus tard, qui embêteront aussi les utilisateurs des terrains de tennis ou d'autres utilisateurs de l'endroit. Pour ces raisons, une partie du groupe libéral-radical ne soutiendra pas la version bis.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Madame de Weck, vous l'avez dit très justement, de toute façon ce local sera équipé et là on est tout à fait d'accord. Je pense qu'il est possible de l'équiper très, très rapidement. Je fais confiance aux connaissances de notre ministre des finances pour trouver les 68 000 frs et pour l'équiper très, très vite pendant les travaux et je pense pas qu'il y aura besoin d'attendre 6 mois pour trouver ces sous. Je maintiens ma position.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'imagine que la référence au commissaire et directeur des finances se fait en fonction de son titre de président du groupe polysportif de l'Etat. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire.

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 47 voix contre 46 et 7 abstentions.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Ont voté oui :

Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP). *Total : 47.*

Ont voté non :

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bürdel Daniel

(SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total : 46.*

Se sont abstenus :

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total : 7.*

Art. 2

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). L'article 2 de ce projet de loi précise les centres de charges sur lesquels sont attribués les crédits mis à disposition.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> L'examen de détail de ce projet de décret est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 88 voix contre 0. Il y a 13 abstentions.

Ont voté oui :

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP),

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total : 88.*

Se sont abstenus :

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). *Total : 13.*

Rapport 2020-DSAS-93

Politique sanitaire : le Sud du canton sinistré ? (Rapport sur postulat 2020-GC-106)

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**

Rapport/message: **22.09.2020 (BGC novembre 2020, p. 3886)**

Discussion

Genoud François (PDC/CVP, VE). Mes liens d'intérêt : je vis dans le Sud du canton et je m'inquiète de la situation actuelle et de la future politique sanitaire de cette magnifique région.

Merci au Conseil d'Etat d'avoir répondu à notre postulat et proposé de le traiter en suite directe.

L'origine de ce postulat est due à une discussion survenue lors de la conférence des syndicats de la Veveyse à laquelle les six députés étaient invités, discussion provoquée par l'annonce de la fermeture des urgences de l'Hôpital de Riaz, entre autres. Billens et Tavel étaient également concernés, à d'autres titres.

Avec mon collègue Michel Chevalley, nous avons déposé ce postulat, signé rapidement par une grande majorité des députés du Sud.

J'ai lu avec attention ce rapport. Il est politiquement correct et nous permet d'espérer l'arrivée d'un des deux centres de santé mis en œuvre durant les quatre années à venir et soutenus par nos trois préfets. Si nous lisons attentivement les missions prévues dans ces centres, nous nous rendons compte que c'est vers Fribourg que nous devons nous diriger en cas d'urgences !

Il est vrai que le communiqué de l'HFR du 8 juillet 2020 nous avait déjà mis au parfum d'une manière plus directe et claire. Je cite les points principaux :

- > blocs opératoires sous-exploités
- > manque d'efficacité d'une structure opératoire sur trois sites
- > pénurie de personnel
- > faible occupation des urgences la nuit

Ces points sont développés et étayés par des chiffres et des statistiques qui ne peuvent que nous faire comprendre que les urgences dans le Sud, c'est terminé.

Alors que finalement ce sont surtout les urgences qui vont nous manquer. On pourra les remplacer par d'autres prestations, mais dans la réalité des faits, lorsque nous aurons besoin d'être soignés rapidement ou même urgemment, c'est vers Fribourg que nous devons nous diriger. Et dans les trois districts concernés, je n'ai pas besoin de vous donner des exemples géographiques pour vous faire comprendre que Fribourg ce n'est pas la porte d'à côté.

Samedi 14 novembre 2020, dans le journal du Sud, *La Gruyère*, un texte écrit sous la rubrique « Tribune libre » attira toute mon attention. Son titre « Au chevet des urgences », écrit par un médecin retraité, Le D^r François Corboz

que personnellement, je ne connais pas. Par des termes simples et précis, ce médecin explique ce que sont les Urgences. Je me permets de relever quelques définitions: « Que sont les urgences d'un Hôpital ? C'est un service où l'on reçoit les malades ou blessés, dont l'état nécessite un traitement immédiat. Il y a divers degrés d'urgences, mais tous sont à prendre en considération et au sérieux ! » L'auteur de cette tribune libre poursuit par l'explication de la « pyramide des urgences » : Le médecin de garde d'abord, l'hôpital régional, l'hôpital cantonal, l'hôpital universitaire. Dans la politique sanitaire de notre canton, nous sommes en train d'enlever une étape à cette pyramide. Nous essayons de la remplacer par un centre de santé, pour des raisons, d'abord économiques.

En tant que Veveysan et député, cette pyramide des urgences m'interpelle. Permettez-moi de la transposer dans la situation veveysanne : Médecin de garde et centre de santé de la Veveyse, pour nous, tout est en place, grâce à l'aide de notre canton, mais surtout de nos communes. L'hôpital régional, nous sommes proches de la Riviera, un bassin de population de 100 000 habitants. Notre population s'y déplace déjà et pour naître, et pour se faire soigner et pour finir ses jours. Des spécialistes vaudois sont également intéressés par notre région. L'hôpital universitaire, le CHUV, dont la distance d'éloignement correspond à celle de l'Hôpital cantonal de Fribourg est également un point positif pour notre district.

Alors finalement, pourquoi s'inquiéter ? Un ancien collègue syndic me le rappelle quelques fois en me précisant que le HFR oublie le Sud, alors prenons acte et tournons-nous vers la Riviera et le canton de Vaud. J'imagine que d'autres districts sont dans la même situation.

Mais voilà, Madame la Commissaire du Gouvernement, nous sommes Fribourgeois. C'est pour nous important de soutenir nos institutions. Quand je dis « nous » je pense aux gens de ma génération, car lorsque je discute avec mes enfants, je me rends compte de la différence. Eux, les plus jeunes, ont déjà choisi.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet, si ce n'est que je suis député glânois. Le groupe libéral-radical a étudié et discuté ce rapport. Le thème est bien plus complexe et sensible qu'un tel rapport aussi court soit-il pourrait nous faire croire. N'interprétez pas cette remarque comme une critique de ma part d'avoir un rapport bref.

Le rapport explique bien les répartitions des compétences dans ce dossier. En effet, à la suite de l'acceptation de la motion Pierre Mauron et Nicolas Kolly, concernant la composition du Conseil d'administration de l'HFR, il y a environ 2 ans, l'influence des députés est très fortement limitée, pour ne pas dire quasi nulle. Dans ce rapport, nous constatons quelques pistes rassurantes pour l'Hôpital de Riaz et par conséquent, pour le district de la Gruyère, voire pour le Sud du canton, comme la réactivation du service des urgences. Mais nous n'aurons cependant la réponse qu'une fois que nous connaîtrons le concept sur les centres de santé de l'HFR, concept élaboré en collaboration avec les régions concernées et les autorités sanitaires cantonales. Ce concept, nous dit le rapport, est attendu au printemps 2021. Pour Billens, la situation est toute autre. Le choc est encore présent, à la suite de l'annonce de la fermeture du site. Même si formellement, la décision appartient au Conseil d'Etat, ce scénario est tracé. Bien sûr, nos regards doivent s'orienter vers l'avenir, afin de trouver des solutions pour ce site. Beaucoup de questions sont encore ouvertes. Je salue l'initiative des responsables du Réseau santé de la Glâne d'avoir mis en place un groupe de travail pour élaborer des stratégies pour le site de Billens, de chercher des partenaires ou des solutions certainement aussi pragmatiques. Pour rappel, la population de la Glâne avait accordé une participation financière au site de l'HFR de 14 millions, dont 7 millions sont toujours à amortir. Cette participation a été faite dans la confiance de la continuité de la collaboration. Il est par conséquent fort compréhensible que l'annonce de la future fermeture du site de Billens, comme site de l'HFR, nous ait fortement consternés.

J'attends aussi, venant de l'HFR, le soutien nécessaire à la recherche de solutions qui permettent aux Glânois de régler cette ardoise correctement. A mon avis, la Glâne doit être traitée de la même manière que l'avait été la Veveyse à l'époque, à savoir une remise du site de Billens aux communes de la Glâne, pour un montant de 1 fr.

Je vous rappelle que le Conseil d'Etat avait même accepté de reprendre la dette et verser un montant supplémentaire à ces communes.

Pour revenir à ce rapport, je salue que le travail en matière de politique sanitaire, hôpitaux et services ambulanciers, soit fait en étroite collaboration avec nos préfets.

Avec ces considérations, je prends acte de ce rapport et, avec moi, le groupe libéral-radical.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). J'annonce mon lien d'intérêt: résidant à l'extrême Sud du canton, soit à environ 45 minutes de route de l'HFR Fribourg, par beau temps, je suis particulièrement concernée par les décisions prises en matière de politique sanitaire dans le Sud du canton.

Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Mon collègue François Genoud a décrit le contexte dans lequel a été lancé ce postulat, je n'y reviendrai pas.

Le 23 septembre dernier, l'HFR communiquait son plan opérationnel 2020-2024, décrivant les premières étapes concrètes de sa stratégie 2030. Il y est question de centraliser encore davantage l'activité hospitalière sur Fribourg (notamment les activités opératoires stationnaires ainsi que les soins palliatifs) et d'établir des permanence médicales régionales.

Au niveau de la gouvernance, le Conseil d'Etat rappelle qu'il fixe la liste des hôpitaux sur préavis de la Commission de planification sanitaire et que c'est le Conseil d'administration de l'HFR qui fixe la répartition des missions et des prestations sur les sites du HFR. A ce titre, le rapport relève que la Commission précitée s'est réunie le 21 septembre et a exprimé son soutien à la stratégie 2030 présentée par l'HFR. La réponse au postulat ainsi que le rapport sont datés du 22 septembre et la communication de l'HFR date du 23 septembre. Des décisions et une communication aussi importantes dans un espace temps record.

La planification sanitaire dans le Sud du canton est un sujet récurrent depuis de très nombreuses années. Pour la petite histoire, j'ai fait partie des gens qui ont manifesté pour la maternité de Châtel-St-Denis il y a plus de vingt ans. C'est également un sujet très sensible.

Sur la forme, la taille de ce rapport nous a surpris, pour un sujet si important et si sensible.

Sur le fond, on constate, et cela depuis de nombreuses années, une centralisation croissante du système hospitalier. Certains services cantonaux s'éloignent donc toujours davantage d'une partie des citoyens du canton ; il faut rappeler que les trois districts du Sud représentent un bassin de population de plus de 100 000 habitants. Conséquence : ces habitants se tournent toujours davantage vers les hôpitaux extra-cantonaux plus proches. J'en veux pour preuve la récurrence annuelle et depuis de très nombreuses années, lors des discussions budgétaires, et ce fut encore le cas hier, du thème de l'augmentation des hospitalisations extra-cantonaux. En centralisant les missions encore davantage sur Fribourg, le conseil d'administration de l'HFR termine de tourner le Sud du canton vers le canton de Vaud. La Basse-Veveyse, où je vis, est géographiquement plus proche du CHUV et de l'Hôpital intercantonal du Chablais que de Fribourg.

Dans un autre registre, le COVID-19 montre les limites de la centralisation. L'hôpital centralisé est assez rapidement surchargé et, à force de diminuer les structures régionales, le problème pourrait encore s'aggraver à l'avenir, si l'évolution démographique se poursuit et si, malheureusement, d'autres crises sanitaires devaient se produire ou la crise actuelle se prolonger. J'ai pour habitude de dire qu'une stratégie efficiente et équilibrée à long terme s'appuie sur plusieurs pieds. On peut davantage jongler lorsqu'un problème se pose sur un site si d'autres sites sont en état de fonctionner.

Enfin, sur le sujet sensible des urgences, il est essentiel de garder un socle de base minimal décentralisé. Les préfets des trois districts du Sud sont en train de plancher sur un Centre de Santé du Sud, projet pilote de l'HFR. Il serait bon que ce projet avance rapidement. Il est hautement souhaitable que ce centre soit réparti de manière complémentaire sur les sites de Riaz, Billens et Châtel-St-Denis. De plus, l'information du public et, pourquoi pas, une réflexion participative devraient être davantage menées.

C'est avec ces réflexions que le groupe démocrate-chrétien vous invite à prendre acte de ce rapport.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Je fais partie du groupe de travail mis sur pied dans la Glâne pour l'évolution notamment de l'Hôpital de Billens et de la santé dans notre district.

Ce qui inquiète les Glânois, c'est ce qu'il y aura réellement à disposition des habitants du Sud, en particuliers de la Glâne, pour leur santé de proximité.

Aujourd'hui, on nous présente le centre de santé comme étant la panacée. Par contre, personne ne sait quel contenu il aura. On ne sait pas si on aura des urgences de première nécessité. On ne sait pas ce sur quoi les Glânois pourront compter de la part de la collectivité, de la part de l'HFR, proche de chez eux. Cette inquiétude est apparue dès le début de la présentation de la vision 2030 de l'HFR. On nous a expliqué qu'il fallait faire des groupes de travail, construire ensemble. Toujours est-il que construire ensemble c'est bien quand on sait qui va payer. Aujourd'hui, tout laisse à croire que ce sera les districts et les habitants des districts qui devront payer ces infrastructures, donc un désengagement de la collectivité.

On pourrait aussi craindre, et c'est ma crainte, que cette forme de mise en place, renvoie un service essentiel qui appartient à la collectivité, à savoir la santé, vers des institutions privées. Cela, comme responsabilité d'une collectivité comme notre canton, ce n'est pas acceptable, que ce soit dans des districts périphériques, que ce soit pour l'ensemble du canton.

Cela a déjà été évoqué par mes préopinants, les Glânois en particulier et les gens du Sud en général, intéressent-ils toujours l'HFR et est-ce que l'HFR ne souhaiterait pas qu'on se tourne vers le canton de Vaud? A mon avis, il faut obtenir des propositions concrètes sur le contenu des centres de santé, et ceux-ci ne peuvent pas être à Bulle sans qu'il y ait une vraie présence dans les districts périphériques. Cela ne peut pas être à Fribourg sans qu'il y ait une vraie présence dans les autres

districts. Cela doit être quelque chose de capillaire et présent partout, et avec un accueil qui permette aussi aux gens qui ont des doutes sur leur santé d'aller, et pas qu'un accueil de jour limité qui ne concerne que des choses spécifiques.

J'attends donc des propositions concrètes sur le contenu de ces centres de santé et cela rapidement pour qu'on puisse aller de l'avant.

En ce qui concerne l'Hôpital de Billens, j'ai suivi et vu les travaux qui sont en cours pour l'occuper et pour l'utiliser. Mon inquiétude porte sur le fait que ce bâtiment se retrouve sur les bras du district sans réelle compensation. En parallèle, la disparition de l'Hôpital de Billens, même avec ce qui est prévu, ne compense pas la perte économique dans le district de la Glâne puisque cet hôpital, quand il fonctionne à plein régime, est aussi un poumon économique qui crée des emplois. Cela me manque toujours.

Michellod Savio (PLR/FDP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cet objet, si ce n'est que je suis vice-syndic d'une commune veveysanne. Je m'exprime ici à titre personnel.

Lorsqu'en 2012 l'HFR a annoncé la fermeture du site de Châtel-St-Denis, cette nouvelle bien qu'attendue eu l'effet d'une bombe. Les retombées de celle-ci furent toutefois positives puisque les communes se sont très vite mises ensemble avec des professionnels de la santé et le soutien de la préfecture afin que la population veveysanne ne soit pas privée des soins médicaux de base. J'ai eu la chance de faire partie de l'un de ces groupes de travail, celui chargé de définir le futur des bâtiments hérités de l'HFR. J'ai senti cette volonté d'avancer, d'avoir une vision pour l'avenir, mais aussi de collaborer avec l'HFR. Nous avons souhaité rester une porte d'entrée alors que ce site, idéalement situé au centre de Châtel-St-Dennis, intéressait tant les cliniques privées que les promoteurs immobiliers.

Deux ans et demi après l'annonce de la fermeture de l'HFR, le centre médical de la Veveyse ouvrait ses portes. C'était en 2015. Après cinq ans d'activité, il a fait ses preuves, montrant notamment sa capacité d'adaptation durant la première vague du COVID-19 ce printemps.

Quant aux bâtiments de l'HFR, propriété des communes de la Veveyse, ils feront l'objet d'un important assainissement. Un permis de construire a été délivré afin que nous ayons, d'ici à quatre ans si tout va bien, un pôle de santé moderne à Châtel-St-Denis. Ce partenariat entre public et privé a porté ses fruits, et nous pouvons en être fiers.

Huit ans après l'annonce de la fermeture du site hospitalier de Châtel, j'aurais espérer pouvoir être tout aussi fier et rassuré par la politique sanitaire du canton, présentée notamment par l'HFR et son futur réseau de soins. Huit ans, cela laisse quand même le temps de préparer une stratégie. Ce rapport et les vagues informations qui y figurent me laissent toutefois sur ma faim. J'en prends néanmoins acte en espérant que nous aurons bientôt des informations claires et précises sur l'avenir de la politique sanitaire dans le Sud du canton. Cela a été dit, et j'insiste, venant de la commune de Granges (Veveyse), la question des ambulances doit être réglée au plus vite. Nous sommes dans ma commune à plus de quinze minutes d'intervention et cela peut avoir des conséquences en situation d'urgence car on sait que les premières minutes comptent.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt: je suis technicienne en radiologie auprès de l'HFR et vice-présidente du comité de direction du Réseau Santé Social de la Gruyère.

Depuis 2012, avec la mise en œuvre de la loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, l'HFR est soumis aux mêmes règles de financement que les cliniques privées et doit atteindre l'équilibre budgétaire.

Hormis cette pression économique, l'évolution technologique médicale a modifié considérablement le fonctionnement hospitalier. De nombreuses prestations peuvent se pratiquer ambulatoirement et pour celles qui ne le sont pas les durées d'hospitalisation ont été raccourcies.

Les différents domaines de la médecine sont toujours plus spécialisés, pour exemples rares sont les chirurgiens généralistes. Dans le domaine de l'orthopédie, vous avez des spécialistes du pied, de la main, du rachis, etc. En chirurgie, vous avez des spécialistes en chirurgie thoracique, viscérale, vasculaires, etc. En médecine interne, vous avez des cardiologues, des diabétologues, des oncologues, gériatologues, des néphrologues, et j'en passe. Il n'est pas imaginable de doter tous les sites de spécialistes et pourtant le patient s'attend à être soigné selon les meilleures pratiques actuelles.

Les accréditations exigées pour les reconnaissances en termes de formation impliquent d'avoir une masse critique suffisante, c'est-à-dire un certain nombre de cas, ce qui est également exigé par les assureurs. Ces niveaux d'accréditation sont des critères importants pour rendre l'HFR attractif et s'assurer les compétences de spécialistes. Par ailleurs, si vous devez vous faire opérer, vous allez être rassuré que votre chirurgien pratique cette opération régulièrement. Ce qui serait moins le cas, s'il ne la pratiquait qu'occasionnellement.

La pénurie de personnel spécialisé, que ce soit au niveau médical ou des soins, je pense ici plus particulièrement à celui des soins intensifs et d'anesthésie, influence la stratégie de l'HFR.

Concernant le site de Riaz, il y a déjà plus d'une année, bien avant la pandémie, que les salles d'opération ont été fermées la nuit et le week-end. Il faut savoir que pour un poste 24h/24h, et 365 jours par an, il faut 5,2 EPT.

Vous comprendrez qu'une équipe de garde pour la salle d'opération avec un chirurgien, un médecin et un infirmier anesthésiste, un instrumentiste et un aide de salle, cela fait beaucoup de personnes mobilisées pour les quelques opérations par mois ayant lieu la nuit et le week-end. Ce personnel spécialisé représente également un coût considérable.

Quant bien même, les compétences de nos infirmières et infirmiers urgentistes sont reconnues, dès lors qu'il n'y a plus de salle d'opération disponible et d'anesthésiste sur place, un service d'urgences n'en est plus un. C'est un leurre que de faire croire à la population que c'en est un. Il est dangereux que des gens viennent avec des symptômes potentiellement révélateurs de pathologies graves, tels que des AVC, des infarctus, des hémorragies par exemple. La semaine, en journée, les médecins cadres spécialistes sont présents dans l'hôpital, ce qui n'est pas le cas la nuit et le week-end. C'est pourquoi, je suis d'avis que l'appellation de "permanence" correspond mieux aux prestations dispensées.

Il y a déjà de nombreuses années que les urgences de degrés 1 ou 2 ne sont plus prises en charge sur les sites périphériques.

Il faut se rendre compte que la prise en charge des urgences préhospitalières s'est grandement améliorée. Il est bien loin le temps où l'ambulancier n'était qu'un chauffeur. Aujourd'hui les ambulanciers bénéficient d'une formation médicale pointue qui leur permet des prises en charges assurant les meilleurs chances de survie.

La population devrait être informée que c'est une très mauvaise idée de vouloir acheminer son proche par ses propres moyens lors d'un malaise ou d'une chute importante. Qu'ainsi, elle risque de péjorer gravement l'état de la personne.

Il est peut-être utile de rappeler que les lits sont maintenus sur le site de Riaz, notamment pour les services de médecine, de gériatrie et de certaines réadaptations.

Néanmoins, de nombreux questionnements demeurent quant au contenu des centres de santé proposés par l'HFR. Le plus important est que les prestations en soins les plus courantes et les plus essentielles continuent à être disponibles pour la population du Sud fribourgeois. Je pense aux consultations et traitements oncologiques, aux dialyses. Il n'est pas imaginable que des personnes fragilisées par la maladie doivent parcourir plus de 50 km plusieurs fois par semaine pour leur traitement. Je pense aussi aux fractures simples, qui doivent pouvoir être plâtrées, des plaies suturées. Ce qui représente aujourd'hui le 90% des urgences continue à être pris en charge dans ces permanences.

Ces centres de santé devraient amener un plus à nos citoyens en leur proposant de nouvelles prestations telles que des consultations dans les différents domaines où les spécialistes manquent.

Des opérations ambulatoires devront pouvoir reprendre sur le site de Riaz dès que le contexte sanitaire le permettra. Des privés sont aujourd'hui déjà intéressés à développer des activités opératoires dans la région bulloise.

(terme du temps disponible)

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). J'interviens ici à titre personnel et en tant qu'habitant de Bulle.

Je ne peux que regretter les choix qui sont mis en place depuis plusieurs années qui retirent par tranches successives les prestations de proximité à l'intention de la population du Sud. Ce processus aboutit cette année à l'adoption de la stratégie HFR 2030. J'estime qu'il y a la possibilité de maintenir des urgences dans le Sud du canton, des urgences certes locales et légères. Il est évident que les urgences graves seront toujours redirigées ou transférées à Fribourg, et voire même à Berne ou à Lausanne car l'HFR n'aura toujours pas la taille critique pour gérer l'ensemble des types d'urgences.

Je ne vais pas répéter les propos de mes préopinants Genoud, Bourguet et Jaquier, ou autres qui reprennent ces mêmes questionnements ou les questionnements à propos du contenu des centres de santé. Je m'y rallie et je remercie particulièrement mon collègue député Genoud pour avoir apporté les explications du D^r. François Corboz que je connais personnellement.

A mon avis, il y a donc toujours la place pour un service d'urgence 24h/24h dans les régions périphériques de notre canton, et surtout dans les trois districts du Sud. C'est un choix qui devrait revenir à la population et aux élus qui la représentent, et pas seulement au Conseil d'Etat et au conseil d'administration de l'HFR.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Je m'exprime à titre personnel en tant que Glânois.

Le site HFR de Billens a été récemment rénové et dispose d'un équipement de réhabilitation médicale moderne que les Glânois ont financé. Les investissements ne sont pas encore amortis. C'est pourquoi je me battrais avec d'autres autorités glânoises et représentants du Sud du canton pour un service de prestations médicales de qualité à la population glânoise sur le site de Billens et d'autres établissements du Sud du canton, en offrant des prestations sanitaires de proximité, en évitant des déplacements de personnes et en maintenant des emplois régionaux dans le beau Sud du canton de Fribourg.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis président du conseil général de Bulle.

Je voulais simplement rebondir sur ce qu'a dit notre ami Genoud en citant la lettre de lecteur du D^r. Corboz. Le D^r. Corboz dit en particulier qu'il faut se fier à l'avis des spécialistes. A mon sens, en Gruyère en particulier, on bénéficie de personnels de la santé extrêmement compétents et notamment le centre des médecins de garde de la Gruyère qui a déjà fait une réflexion qui est bien avancée sur la forme que doivent avoir ces centres de santé régionaux.

Il doit y avoir une vraie collaboration, une vraie écoute, un vrai travail commun entre l'HFR et le cercle des médecins de garde de la Gruyère, notamment parce que ce sont véritablement eux qui connaissent la réalité, quelles sont les véritables besoins au niveau des urgences pour avoir une vraie efficacité des urgences et les différents traitements qui doivent avoir lieu en Gruyère.

En ce sens, c'est avant tout un appel en faveur d'une véritable collaboration avec les professionnels, que ce soit privés ou publics dans nos régions.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission de planification sanitaire en tant que représentant des communes fribourgeoises.

Je rejoins dans l'analyse les députés Genoud, Chevalley, Bourguet, Bertschi, Glauser, Michellod, Pythoud, Pasquier, Kubski et Jaquier, qui ont déjà trahi mon sentiment.

Si j'interviens dans le débat c'est uniquement parce que la phrase suivante m'a interpellé dans le rapport 2020-DSAS-93, page 3 al.1 : « Le Conseil d'Etat salue le fait que les Préfets de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse soutiennent ce projet. »

Je suis surpris que les fins politiciens, à l'origine de ce rapport, utilisent un tel argument. Les membres du Conseil d'Etat, comme les préfets, ont le même employeur. Les préfets sont les représentants de l'Etat dans les districts, comment imaginer qu'ils s'opposent à la volonté de l'exécutif cantonal ? Pour revenir à un appel nominatif :

- > M. le Préfet de la Gruyère a obtenu la création d'un centre de santé HFR en Gruyère.
- > M. le Préfet de la Veveyse a déjà tout perdu depuis longtemps et peut regarder vers Rennaz ou le CHUV.
- > M. le Préfet de la Glâne a pris position en son nom propre, alors que les communes glânoises attendent une avancée stable et équitable pour leur site de Billens.

Je suis pour une vision sanitaire cantonale dynamique et tournée vers le futur. La création d'un centre fort motivera la députation comme les communes glânoises. Avant de tailler l'arbre, plantons un nouveau qui saura apporter tous les fruits que nous sommes en droit d'attendre de cette nouvelle offre.

La population glânoise attend de ses députés une défense sans limite de leur joyau, faut-il encore que l'HFR, par la remise des rapports demandés, l'exécutif cantonal et les préfets nous en donnent les moyens.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). A l'instar du député Butty, je fais miens tous les propos qui ont été prononcés jusqu'à maintenant à ce sujet, en annonçant également mes liens d'intérêts: j'habite un des sites où se trouve encore, pour l'instant, un hôpital, Riaz, et je suis membre du Conseil général de cette commune.

En 2012, il y a eu le nouveau financement du système hospitalier suisse, avec des conséquences assez claires: on transforme Châtel en mouroir, on transforme Riaz en enlevant la maternité. Après avoir eu la gestion de cet hôpital par des financiers purs, durant un certain nombre d'années, nous avons décidé, par une intervention du Grand Conseil, de modifier la composition du Conseil d'administration, pour avoir peut-être une stratégie qui dépend moins du portemonnaie, qui remet peut-être l'humain au centre, la population et le contribuable fribourgeois en droit d'avoir des soins de qualité dans l'ensemble du canton. Nous avons, à ce jour, beaucoup d'expectatives. Les premières annonces n'étaient pas de celles qui nous plaisent le plus et, avec ce qu'on nous annonce comme stratégie hospitalière pour le futur, nous attendons du mieux. J'ai envie de penser que la stratégie doit être faite non seulement avec un système où on enlève des prestations, mais un système, comme l'a dit si joliment le député Butty, où on plante d'abord un nouvel arbre avant de tailler le plus vieux. J'ai envie de dire que cette stratégie doit être complète et également examiner des questions qui sont peut-être taboues, je pense notamment à l'hôpital Daler. On voit que le transfert de la maternité de Riaz, respectivement l'enlèvement de cette maternité, a apporté des naissances supplémentaires dans cette institution florissante, qu'on laisse vivre très bien avec ses nouvelles missions. Est-il possible peut-être que ceci ne soit pas récupéré par une fondation privée, mais par l'HFR? J'estime qu'on doit tout pouvoir mettre sur la table pour en discuter directement.

Mon vœu, c'est que lorsque nous avons changé le système du Conseil d'administration, nous n'ayons pas remplacé un borgne par un aveugle. J'espère bien que les nouvelles décisions, qui vont intervenir, me donneront tort.

Chevalley Michel (*UDC/SVP, VE*). Je déclare mes liens d'intérêts: je vis dans le sud du Sud, à 5 petites minutes de la frontière cantonale.

Accessoirement, j'ai passé 19 ans à la Préfecture de la Veveyse. J'ai donc vécu les fermetures successives des principaux services hospitaliers présents en Veveyse, avant de vivre, en 2012, la fermeture pure et simple de l'hôpital de Châtel-St-Denis, décrétée par un oukase du Conseil d'Etat. J'ai participé à l'enterrement de première classe d'une maternité de tous les records, 550 accouchements en 2000, ou encore à la fermeture pure et simple des soins palliatifs, qu'il fallait soi-disant rapatrier à Fribourg, au plus près d'un vrai centre de soins aigus. Tout ça pour une économie de l'Etat, à l'époque, de quelque 2,5 millions de frs.

Pour être complet, j'ajouterais que j'ai collaboré très activement, aux côtés de Christian Castella et d'autres, à la mise en place de l'HSF, l'hôpital du Sud fribourgeois, de Riaz.

C'est délibérément, comme co-auteur du postulat, que je prends la parole en dernier. Je suis désolé d'éventuelles redondances, même si au fur et à mesure de l'intervention des préopinants j'ai élagué mon texte.

Alea jacta est! presque tout a été dit. Je ne reviendrai donc pas sur les distances qui nous séparent, sur les bassins de population, pas plus que sur les millions engendrés par les hospitalisations hors canton.

Rappelés très pertinemment par les préopinants, ces différents points sont suffisamment parlants pour que vous essayez, Madame la Commissaire du Gouvernement, de vous mettre à la place des gens du Sud. Ils ne comprennent pas qu'on ne les comprenne pas et on peut le comprendre.

L'HFR a une vision et il le dit. Il se veut: « Votre partenaire de santé accessible et de qualité, proche de chez vous ».

Eh bien, désolé de le répéter, le Sud aimerait bien vérifier que l'HFR se donne, concrètement, physiquement, rapidement, les moyens de ses ambitions.

Les laissés-pour-compte - je me permets de les appeler comme ça - devront donc se contenter du réseau de centres de santé, articulés autour de l'hôpital unique. On parle d'une mise en œuvre en 2022, pour le premier et le second Centre de santé.

Je ne sais pas si c'est délibérément qu'on parle de second, plutôt que de deuxième. Second pourrait en effet laisser penser qu'il n'y en aura que deux.

J'attends, Madame la Commissaire, qu'on me dise quels seront les deux élus et lequel sera l'heureux premier d'entre eux.

Centre de santé! Mon collègue François Genoud, alors syndic de Châtel-St-Denis, M. Savio Michellod, collègue conseiller communal, vice-syndic à Granges et moi-même, avec d'autres, avons étroitement collaboré avec le corps médical local pour mettre sur pied, avant l'heure, un centre de santé, avec consultations médicales, soins ambulatoires, traitements médico-thérapeutiques et "permanence médicale".

Dans le rapport que vous fournissez ce jour, Madame la Commissaire, il n'est jamais fait allusion à ce modèle, que nous avons privilégié pour qu'il reste d'ailleurs, entre autres, une porte d'entrée de l'HFR.

Pas la moindre allusion dans le rapport - 14 pages, tout de même - à ce Centre de santé, qui fonctionne. Nada! Disparu des écrans-radars! Bon, c'est vrai, nous l'avons écrit en minuscules, à la taille de notre district.

Nous attendons du canton qu'il prenne véritablement ses responsabilités vis-à-vis du Sud, comme l'exige d'ailleurs la loi fédérale et qu'il impose sa vision d'un Centre de santé répondant au mieux, au plus près, aux besoins avérés d'une population, fatiguée de quémander. Avec un plateau technique de jour, avec une permanence d'urgences ou avec un SMUR pour le remplacer entre autres.

Je vous remercie de m'avoir prêté attention et attends de recevoir les réponses à mes questions.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat partage les soucis qui ont été évoqués dans ce débat, de garantir des prestations de qualité à l'ensemble de la population fribourgeoise. Ce qui est sur la table aujourd'hui, c'est l'avenir de l'Hôpital fribourgeois, soit un hôpital de soins aigus complexes qui est fort, qui peut se positionner entre l'Inselspital et le CHUV, pour garantir des soins de qualité à l'ensemble de la population, avec une offre qui se fait tout autour de cet hôpital de soins aigus forts. Ce qui est prévu - et vous l'avez lu dans la stratégie 2030 HFR et le plan de mise en œuvre - pour atteindre cette stratégie c'est ce Centre de soins aigus forts, qui va pouvoir concentrer les personnes spécialistes sur l'ensemble des domaines. M^{me} la Députée Pythoud l'a dit, aujourd'hui on n'a plus un orthopédiste polyvalent qui sait tout faire, mais on a un spécialiste de la main, un spécialiste du bras, un spécialiste de l'épaule et j'en passe. On a besoin de cet ensemble de spécialistes pour pouvoir offrir des soins de qualité, pour pouvoir répondre aux accréditations et c'est un élément qui est extrêmement important dans ce cadre-là. C'est aussi pour nous, dans le cadre de cette mise en œuvre de stratégies, de pouvoir rester attractifs pour les professionnels et pour ces spécialistes, pour pouvoir garantir des soins dans le canton.

Autour de ce site de soins aigus, pour Riaz, il n'y a pas uniquement les centres de santé. Evidemment, les centres de santé sont un thème important. Il est prévu des centres de santé sur l'ensemble du territoire cantonal. On peut même imaginer, à terme, un centre de santé par district, à moins que des districts se regroupent en tant que tels. Il est prévu, dans les 4 ans

à venir, de développer deux centres de santé et un concept sera élaboré d'ici à l'année prochaine. Aujourd'hui, il est vrai qu'on n'a pas une définition encore de ce que représentera exactement ce centre de santé, tout simplement parce que l'Hôpital fribourgeois souhaite vraiment, comme l'a évoqué M. le Député Kubski notamment, construire le centre de santé avec la région, être en dialogue avec les différents partenaires et créer un centre de santé qui réponde aux besoins de la population. Il y a déjà eu des discussions avec le service de garde de la Gruyère, pour pouvoir s'adapter dans ce centre de santé. Les trois préfets du Sud ont signifié leur accord de soutenir un centre de santé pour cette région, mais avec évidemment des portes d'entrée sur l'ensemble des districts, ce qui veut dire qu'on peut imaginer qu'on ait au minimum des centres de consultations avec des médecins de premier recours. L'exemple, M. le Député Chevalley l'a dit, on ne l'a pas cité, mais je le cite quasi au quotidien au vu de ce qui a été développé avec succès dans la Veveyse, c'est un centre médical de consultations qui a garanti à la population de la Veveyse des médecins de famille installés dans la région, qui permet aussi des consultations de spécialistes HFR de pré- et post-opération, et qui permet, avec un service de radiologie, de pouvoir faire des radios qui sont lues directement par les radiologues du site de l'Hôpital cantonal. Il s'agit donc d'un vrai service de proximité à la population, qui répond à un vrai besoin, finalement beaucoup plus utile à celle-ci que les lits de soins palliatifs, puisque il y a une vraie réponse pour toute la population de la Veveyse. Donc, l'idée c'est d'avoir ces centres de consultations dans les trois districts. A chacun d'imaginer ses solutions. Pour la Glâne, on sait que ça pourrait être à l'Hôpital de Billens. Il y a, semble-t-il aussi, un autre projet qui pourrait voir le jour vers la gare. Ce sera finalement aux autorités de la Glâne de décider quel est le projet qui est soutenu par la région.

Ces centres de santé s'accompagnent du maintien - et il faut bien le comprendre - du site de Riaz avec des lits. Il faut vraiment le voir comme un hôpital qu'on partage en deux, pour dire quelque chose... Ces lits seront maintenus en médecine interne. Tout le service de gériatrie sera maintenu et développé. L'hôpital fribourgeois va développer des lits de réadaptation dès 2023 et, dès le début 2021, il va rouvrir le bloc opératoire ambulatoire, jusqu'à la construction d'un nouvel hôpital sur le site de Fribourg, avec une permanence, 7j/7j, avec des horaires allant de 7 heures à 22 heures. C'est important de rappeler que déjà aujourd'hui - il ne faut pas tromper la population sur le message - les vraies urgences doivent aller directement à Fribourg, parce que c'est là que nous avons tous les spécialistes. Si vous avez un AVC ou une crise cardiaque, il est très important de ne pas perdre une seconde et d'avoir immédiatement les meilleurs soins. Je vous donne juste l'exemple de ma maman, qui habite à Bulle et qui a eu un accident le 14 février. Si elle avait été amenée à Riaz un vendredi soir à 17 heures, certainement qu'elle aurait eu des conséquences beaucoup plus graves que ce qu'elle a eu. Il n'y a pas une minutes qui a été perdue. Les ambulanciers ont immédiatement identifié la problématique et l'ont amenée à l'Hôpital de Fribourg. Par contre, pour tout ce qui est des urgences qui ne sont pas des urgences 1 et 2, soit les petites urgences, il faut apporter une réponse aux besoins de la population. Il faut des gens compétents qui puissent répondre à ces besoins. C'est ce qu'on peut garantir aujourd'hui sur le site de Riaz et c'est ce qui va être maintenu et c'est vraiment important. Les chiffres l'ont d'ailleurs prouvé; il y avait relativement peu d'urgences entre 22 heures et 6 heures du matin.

En ce qui concerne la question de Billens, on est déjà en train de créer une unité d'attente de placement de 17 lits pour l'Hôpital fribourgeois, qui va ouvrir incessamment. En principe, la réadaptation va rester jusqu'en 2023, ou elle devra être remplacée. Selon les discussions en cours, il s'agit de créer une unité d'attente temporaire. Cela doit se discuter entre les districts de la Gruyère et de la Glâne, pour voir qui aura cette prestation. On peut imaginer, le cas échéant, que ce sera plus de 10 lits qui pourront aller à Billens. Donc ce qui occupe déjà une partie du site, plus, le cas échéant, la porte d'entrée au centre de santé pour Billens. Comme l'a relevé le Député Jaquier, il y a un groupe de travail. Les gens de la Glâne sont très actifs pour faire des propositions et rechercher des solutions. D'ailleurs, c'est le Réseau santé Glâne qui développe l'unité d'attente de placement pour l'hôpital. Il y a donc un avenir pour l'hôpital de Billens. Si l'hôpital en tant que tel n'est plus un hôpital, la loi est claire, il sera remis aux autorités de la Glâne. A ce titre-là, il n'y a pas eu de compensation financière à la Veveyse. Quand on a remis l'hôpital de la Veveyse, il a été remis pour 1 fr. symbolique.

Il y a eu la question portant sur le besoin de lits, car on voit qu'avec le COVID on atteint les limites des structures. Cependant, avec le COVID, nous avons besoin de lits de soins intensifs et ceux-ci sont à Fribourg. Pour 18 lits, c'est 140 collaborateurs dont nous avons besoin, donc ce sont des lits qui demandent beaucoup de personnel. Aujourd'hui, on est à 30 lits. On ne peut les développer que sur le site de l'Hôpital cantonal. Ce que nous avons besoin, c'est du personnel spécialisé. En termes de lits, pour les patients COVID, on en a aujourd'hui suffisamment dans le canton. Ce sont les lits de soins intensifs qui nous créent des difficultés, mais ceux-ci ne peuvent être faits ni à Riaz, ni à Tafers, ni à Billens.

En ce qui concerne l'information, l'Hôpital fribourgeois et son conseil d'administration sont très sensibles à cette question-là. Il y a donc un *roda trip* qui a commencé. Il a été malheureusement interrompu à cause de la situation sanitaire, mais il va passer dans tous les districts, pour aller à la rencontre de la population, écouter les préoccupations de celle-ci et discuter avec les gens pour comprendre leurs besoins.

Par rapport à ce que j'ai dit pour Billens, concernant les remplacements des activités, on garde donc une activité et on conserve les EPT. Il y aura donc un fonctionnement et, le cas échéant, le district pourrait aussi, s'il le souhaite, reprendre le bâtiment de Billens pour en faire une autre affectation, par exemple un EMS.

J'ai relevé l'énorme travail qui a été fait en Veveyse.

C'est vrai que j'ai parlé des spécialistes et des accréditations. J'ai repris les propos de M^{me} la Députée Pythoud et j'ai rappelé aussi qu'on a une question de masse critique. Il faut absolument que chaque médecin ait un certain nombre d'opérations pour assurer une qualité des soins et ça c'est extrêmement important. Si j'ai une tumeur au cerveau, j'irai au CHUV ou à l'Inselspital et je ne viendrai pas à l'Hôpital fribourgeois, parce que je voudrai être opérée par quelqu'un qui fait beaucoup de ces activités-là. Par contre, je reviendrai pour la radiothérapie à Fribourg, parce qu'on a les meilleurs radiothérapeutes.

Dans les centres de santé, il est évidemment prévu de créer des consultations. J'ai parlé des médecins de famille installés, mais aussi que l'Hôpital fribourgeois puisse offrir des consultations spécialisées, soit en oncologie, des dialyses et toutes ces prestations qui sont extrêmement importantes.

Par rapport à la remarque sur l'Hôpital Daler, celui-ci répond aux besoins de la planification sanitaire cantonale. Plus de 80 % de l'activité est en chambres communes. Il est important de savoir que c'est quand on construit la planification sanitaire qu'on évalue les besoins de la population et, en fonction de ceux-ci, on a besoin d'un certain nombre de prestations auxquelles répond l'Hôpital Daler.

Pour les centres de santé, M. le Député Chevalley a demandé combien il y en aurait, soit deux ou quatre ? C'est deux très rapidement. A terme, ce sera un dans chaque district, à moins, je l'ai déjà dit, que les districts souhaitent se mettre ensemble.

Je peux vous assurer, et je terminerai par ça, que le conseil d'administration, l'HFR et le Conseil d'Etat ne souhaitent que pouvoir offrir des soins de qualité à l'ensemble de la population. C'est ce qui nous anime et nous motive au quotidien.

C'est avec ces remarques que je vous demande de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Requête 2020-GC-182

Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat "Suspension des délais de récoltes de signatures pendant la période de situation extraordinaire"

Auteur-s:	Marmier Bruno (VCG/MLG, SC) Bonny David (PS/SP, SC)
Dépôt:	18.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3921)

Prise en considération

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je donne lecture de cette requête qui demande l'urgence pour un mandat déposé ce matin par plusieurs députés du groupe socialiste et du groupe Vert Centre Gauche. Nous demandons que le mandat "Suspension des délais de récoltes de signatures pendant la période de situation extraordinaire" soit traité durant la session du mois de décembre 2020, en dérogation aux articles 72 al.1 et 80 al.1 de la loi sur le Grand Conseil. Il est nécessaire de clarifier au plus vite la question des droits politiques pendant les périodes extraordinaires que nous risquons de connaître de manière récurrente à l'avenir.

J'ajouterai que le Grand Conseil a eu l'occasion de débattre depuis que nous connaissons cette période de pandémie, des problèmes de politique économique, de la rémunération de la présidence du Grand Conseil. Nous devons aussi débattre en urgence de la question des droits politiques. Quel que soit le fond de votre opinion, je pense qu'il est nécessaire par crédibilité, pour les citoyens, que nous puissions traiter de cette question rapidement. Le mandat que nous avons déposé qui s'applique particulièrement aux récoltes de signatures permettra de le faire. Je vous remercie de soutenir cette demande de procédure accélérée.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a bien pris note du présent instrument parlementaire.

Au niveau fédéral, la récolte de signature est toujours autorisée. Il n'y a pas de raison d'en faire autrement dans le canton.

Par ailleurs, les initiants le font en tout état de cause, le COVID n'étant pas une raison valable à mon sens et présent lors du début des récoltes de signatures. Je vous rappelle également que le nombre de signatures, notamment pour une initiative,

est valable depuis 1848, la population et les moyens étant beaucoup plus nombreux aujourd'hui pour parvenir à ses fins. La prochaine fois, on prolongera le délai pour un hiver rigoureux. A quand une récolte de signatures de manière informatique? C'est peut-être la bonne question.

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical refusera cette requête.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera également cette requête pour les explications qui suivent.

La première chose est que nous sommes dans une situation particulière. Le Conseil d'Etat a décrété la situation extraordinaire. Cela ne permet pas encore de faire tout et n'importe quoi. Nous avons une Constitution qui a été votée par la population. Cette Constitution doit être respectée. Elle prévoit que le délai est de 90 jours. D'un point de vue purement juridique, je pense qu'on ne peut pas via un instrument parlementaire abroger les règles des droits politiques fondamentales. C'est l'argument juridique.

Le deuxième argument concerne une égalité de traitement. Suspendre le délai de récolte, oui, mais de combien de temps? Le délai a commencé à courir, rien n'empêchera les éventuels initiants de continuer à récolter les signatures pendant ce délai suspendu. Là, vis-à-vis d'autres initiatives qui ont été lancées ou qui seront lancées dans le futur, il y a une inégalité de traitement. Comme l'a dit Romain Collaud, au niveau fédéral, les délais continuent. L'UDC récolte actuellement des signatures pour le référendum de la loi contre le CO₂. Le travail se fait, c'est possible. Il est clair que c'est un petit peu plus compliqué mais avec les moyens technologiques on peut envoyer les feuilles de signature, les informations par mails. Les gens peuvent imprimer à la maison et signer. C'est tout à fait possible.

Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette requête d'urgence et refuse sur le fond ce mandat.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je pense qu'il faut arrêter de dire parce qu'à Berne, parce qu'au niveau fédéral on ne fait rien, alors on ne bouge pas non plus ! On se réfugie systématiquement à Fribourg derrière la Confédération en disant que s'ils ne bougent pas, nous non plus. A l'autre sens, c'est une question de démocratie. C'est une question d'exemplarité de la politique. Du moment qu'on exige que les restaurants soient fermés, que l'activité soit en berne, il faut aussi être cohérent et suspendre ces délais en vue de faire vivre notre politique et de maintenir un brin de cohérence dans notre législation.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). J'aimerais répondre à mon cher collègue Collaud que c'est en fonction d'un hiver rigoureux que nous avons fait un plan de relance, en fonction d'un hiver rigoureux que nous avons déplacé nos séances du Grand Conseil, en fonction d'un hiver rigoureux. Je crois qu'il faut arrêter de faire des comparaisons qui n'en sont pas. Personne n'a jamais vécu une période telle que ce COVID. Une prolongation de délais est justifiée et je rappelle que la comparaison avec la Berne fédérale n'a pas lieu. Il y a un semi-confinement en Suisse romande, ce qui n'est pas le cas en Suisse alémanique. Je vous demande donc de soutenir cette requête urgente.

Bonny David (*PS/SP, SC*). J'aimerais quand même rappeler que nous avons toutes les activités qui sont au ralenti, qu'il est extrêmement compliqué d'aller dans la rue pour récolter des signatures, de tendre des crayons, de parler aux personnes qui circulent. Tout ne peut pas passer par internet. Ce n'est pas possible.

Le canton de Fribourg a malheureusement actuellement le record européen des contaminations. Il s'agit tout de même d'une situation exceptionnelle et il faut prendre une mesure exceptionnelle.

Je vous invite à accepter cette requête pour ensuite discuter rapidement de la question de la suspension des délais.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est refusée par 58 voix contre 34 et 2 abstentions.

Election judiciaire 2020-GC-164

Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (formation/connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales)

Rapport/message: 05.10.2020 (*BGC novembre 2020, p. 3895*)

Préavis de la commission: 04.11.2020 (*BGC novembre 2020, p. 3917*)

Srutin uninominal – 4e tour de scrutin

Bulletins distribués: 99; rentrés: 92; blancs: 2; nuls: 2; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. François Charrière, à Riaz*, par 59 voix.

A obtenu des voix : M. Raphaël Heimo: 29.

Election protocolaire 2020-GC-169 **2e vice-présidence du Grand Conseil pour 2021**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blancs: 3; nul: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu-e *M^{me} Nadia Savary-Moser*, à *Vesin*, par 91 voix.

Ont obtenu des voix : M. Fritz Glauser: 2; M^{me} Antoinette Badoud: 1; M. Jean-Daniel Schumacher: 1; M^{me} Bernadette Hänni-Fischer: 1.

La Présidente. Madame la 2^e Vice-présidente élue, chère Nadia,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection.

2020 fut l'année d'un duo gruérien au trio présidentiel et 2021 sera celle d'un duo broyard, région pour laquelle vous vous êtes toujours très investie. Mais surtout, grâce à votre élection, la présidence reste majoritairement féminine pour cette fin de législature et on peut se réjouir de ce signal fort. Gageons que votre exemple, que nos exemples, fassent des émules lors des prochaines élections et puissent inspirer des vocations, afin que notre prochaine assemblée soit encore plus équilibrée.

Votre grande et solide expérience et votre connaissance approfondie des différents échelons de notre politique cantonale seront des atouts indéniables pour l'exercice de cette nouvelle fonction.

Encore bravo et félicitations!

Election protocolaire 2020-GC-170 **1re vice-présidence du Grand Conseil pour 2021**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 90; blancs: 6; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Jean-Pierre Doutaz*, à *Gruyères*, par 90 voix.

Ont obtenu des voix : M. André Schoenenweid: 1; M. Bernard Bapst: 1.

La Présidente. Monsieur le 1^{er} Vice-Président élu, cher Jean-Pierre,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection. On dit que le monde est petit, ce qu'il faut dire aussi c'est que la Gruyère l'est. Car nous nous connaissons depuis longtemps. Lorsque j'étais toute petite, je vivais juste en-dessus de votre menuiserie du Transval, avant le déménagement de votre entreprise. Les années ont passé et voilà qu'aujourd'hui, j'ai vraiment la chance de pouvoir vous féliciter pour cette accession à la première vice-présidence. Mes prédécesseurs parlaient de purgatoire, concernant ces années de deuxième vice-présidence, ce sont des années censées être plutôt calmes, où l'on apprend tranquillement les rouages du fonctionnement de l'institution. Mais il n'en fut rien! Notre Parlement, comme le reste de la société, a été plongé dans cette crise et a dû répondre aux défis de la situation. La Présidence et le Bureau du Grand Conseil ont pu compter sur vos apports et vos réflexions, d'un homme pragmatique, d'un homme de bon sens. Pour cela un grand merci et encore bravo pour votre élection!

Election protocolaire 2020-GC-171 Président-e du Grand Conseil pour 2021

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 90; blancs: 2; nul: 1; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens*, à *Rueyres-les-Prés*, par 75 voix.

Ont obtenu des voix : *M^{me} Christa Mutter*: 5; *M. Claude Chassot*: 3; *M^{me} Mirjam Ballmer*: 3; *M. André Schneuwly*: 2; *M^{me} Ursula Krattinger-Jutzet*: 2; *M. Grégoire Kubski*: 1; *M. Adrian Brügger*: 1; *M. Nicolas Pasquier*: 1; *M. Roger Schuwey*: 1.

La Présidente. Madame la Présidente élue, chère Sylvie,

Au nom du Grand Conseil, je vous adresse mes félicitations pour votre accession à la Présidence de notre Grand Conseil, au titre de première citoyenne de notre canton. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année qui vous attend. Après deux années à la vice-présidence, voici que s'approche enfin le moment de prendre les rênes de l'assemblée. Vous connaissez maintenant parfaitement les rouages du Bureau et de la fonction et vous avez d'ailleurs déjà présidé cette assemblée avec brio et pris le relais quelques minutes, même aujourd'hui. Merci pour cette flexibilité. Votre accession à ce poste se fera à coup sûr sans encombre. Ce qui est certain, c'est que le travail parlementaire ne manquera pas en 2021, et qui peut prédire les futurs défis organisationnels qui seront à l'ordre du jour: l'organisation d'une nouvelle session extraordinaire? un nouveau déménagement?

Cela fait 18 ans que votre district n'a pas été représenté. Ce district vous l'aimez, et vous le défendez. Dans une interview récente dans *la Liberté*, vous affirmiez que l'identité broyarde devait être mieux représentée car notre canton ne se résume pas à ses armoiries et à Fribourg. Alors, je crois qu'aujourd'hui, vous avez dû être entendue car c'est la Broye qui est à l'honneur. Sur 5 élections (et sans vouloir divulguer les résultats des prochaines), nous trouvons 3 personnalités broyardes !

Vous êtes entrée au Parlement en mai 2015, puis avez officié comme cheffé de groupe et vous voilà à la tête de notre Parlement. C'est la première fois que votre parti accède à cette fonction. Après le signal fort des élections fédérales, le changement de ton est donné: notre environnement est en souffrance, notre planète a besoin que l'on change nos comportements et c'est le sens de votre engagement. Vous vous engagez pour vos valeurs en vous investissant au sein de Bio Fribourg et votre engagement également au sein de votre exploitation. Vous voulez montrer que produire autrement est possible et que le changement l'est aussi.

Cette année ne sera certainement pas conventionnelle. Notre société a été terriblement touchée par cette crise et les événements de la vie culturelle, sportive, associative, traditionnellement une grande partie de l'activité présidentielle, sont suspendus, qui sait pour combien de temps encore. Mais je suis certaine que vous trouverez le moyen d'aller à la rencontre de la population fribourgeoise malgré tout.

Madame la Présidente élue,

A vous aussi j'adresse mes remerciements pour votre soutien durant la gestion de cette année bien compliquée.

Femme de la Broye, femme de la terre, femme authentique et sincère, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans la gestion des débats passionnants de notre Parlement et, encore une fois, vous réitère mes sincères félicitations au nom du Grand Conseil fribourgeois.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (*VCG/MLG, BR*). Madame la Présidente,

Madame et Monsieur les Vice-Présidents élus,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Madame la Présidente du Gouvernement,

Monsieur le Président élu du Gouvernement,

Messieurs les Conseillers d'Etat,

Monsieur le Président du Tribunal élu,

Mesdames et Messieurs,

Tout cela n'est-il pas très étrange? Regardez-nous. Cette salle immense, ces visages masqués, ces bouteilles de désinfectants, ces collègues présents à l'écran, d'autres absents, isolés, malades, ces autres, et combien sommes-nous, affectés du deuil

d'un proche? Ce moment si solennel, d'ordinaire si ritualisé, ne ressemble en rien aux élections protocolaires que nous avons connues. La joie n'y est pas. L'inquiétude s'est glissée dans le programme.

Il y a exactement une année, notre Présidente Kirthana Wickramasingam, vivait cette journée, avec nous, dans l'allégresse attendue, dans l'insouciance d'un monde ronronnant et le cérémonial qui fait de cette élection un moment faste. Pouvait-elle se douter, pouvions nous envisager nous-aussi ce qui quelques mois plus tard allait nous tomber dessus? La différence avec vous, Madame la Présidente, c'est que moi j'ai maintenant une petite idée de ce qui m'attend. Alors je réitère ma question à Monsieur le premier Vice-président élu. D'abord, mes félicitations. Mais ma question est, Jean-Pierre, c'est toujours non pour la rocade entre nous pour l'année 2021? Cela ne t'intéresse pas? Bien, je prends acte.

Madame la Présidente, il vous appartiendra de faire le bilan de cette année tout à fait étrange et malheureuse sur bien des aspects, mais j'aimerais déjà vous assurer de mon admiration et de ma reconnaissance pour la manière dont vous avez passé, les uns après les autres, les obstacles ahurissants, de votre année présidentielle. Vous avez dû trouver des solutions créatives à des problèmes inédits, prendre des décisions encore jamais prises. Vous avez dû réinventer la fonction. Vous avez démontré de manière convaincante combien elle est nécessaire, même sans ses représentations publiques. Je joins à ces remerciements Madame la Secrétaire générale et toute son équipe qui ont travaillé d'arrache-pied, dans des conditions difficiles, pour garantir le bon fonctionnement du pouvoir législatif fribourgeois. Grand merci à chacune et à chacun.

Chères et chers Collègues Députés, je me tiens aujourd'hui devant vous, heureuse et fière, mais aussi remplie d'humilité pour la tâche qui m'attend. Ma mission pour l'année prochaine sera de garantir que notre institution fonctionne, qu'elle puisse faire son travail et qu'elle permette au canton d'avancer. En cette période difficile et si pleine d'inconnues, sans votre engagement, sans votre respect de la charge qui nous a été confiée, je ne pourrai pas y arriver. La crise n'est de loin pas terminée. Les défis qui nous attendent ne seront pas relevés facilement, mais si nous restons ensemble, nous pourrons les relever. Si nous sommes au Grand Conseil, c'est que nous avons choisi l'espoir plutôt que la peur, nous avons choisi le courage plutôt que l'indifférence.

Hoffnung und Mut - diese beiden Eigenschaften habe ich in den Handlungen unserer Regierung deutlich gespürt. Sie hatte mit einer Situation zu tun, mit der sich in unserem Kanton noch niemand vor ihr befassen musste. Ein herzliches und aufrichtiges Dankeschön an alle Mitglieder des Staatsrates. Frau Präsidentin Anne-Claude Demierre verdient ganz besonders unseren Dank und unsere Anerkennung. Sie haben mich mit Ihrer Solidität, Ausdauer und Ihrem Einfühlungsvermögen beeindruckt.

Herr gewählter Präsident, cher Jean-François, zuerst einmal herzlichen Glückwunsch zu Ihrer Wahl. Nächstes Jahr werden wir unseren offiziellen Zeitplan höchstwahrscheinlich umstellen müssen. Vor allem aber hoffe ich, dass wir im Namen der kantonalen Behörden denjenigen, die die Krise auf schmerzhaft Weise durchleben, unsere Unterstützung zukommen lassen können. Es liegt uns ebenfalls am Herzen, denjenigen unsere Anerkennung auszusprechen, die sich für den Aufbau und die Aufrechterhaltung eines gesunden, sicheren und harmonischen Lebens in der Gesellschaft einsetzen.

Grand merci à mon groupe parlementaire. La *Birchermueslifraktion*, comme m'avait dit un ancien président, qui démontre que nous pouvons travailler ensemble malgré nos différences. Merci à vous! Et si Louis Duc, l'irremplaçable député à qui j'ai succédé, me regarde aujourd'hui, il me fait un petit clin d'œil et il me souffle à l'oreille: "Sylvie, tu sais, je t'aime bien, mais fais attention à ce que tu dis". Merci aux membres des Vertes et Verts fribourgeois pour leur soutien et leur engagement. C'est à eux, toutes et tous, que je dédie de tout cœur cette élection aujourd'hui.

Un petit mot encore pour les représentants des médias. Le journalisme a été ma première formation et mon premier métier. Alors, Mesdames et Messieurs au fond de la salle, j'aime vous observer nous observer, nous avec nos envolées lyriques, nos petits travers et nos bonnes idées, car oui, nous avons des bonnes idées dans ce Grand Conseil. Merci à vous pour votre regard sans complaisance sur nos débats. Vous participez aussi à maintenir le sérieux de notre Parlement.

Je remercie ici la commune d'Estavayer. Elle souhaitait être présente en délégation officielle aujourd'hui. Elle avait concocté une fête magnifique le 18 décembre, pour vous tous et pour la population. Malheureusement, rien de tout cela n'est possible, mais nous allons nous rattraper un jour ou l'autre, car j'aurai un immense plaisir de vous convier dans mon district. Comme vous l'avez dit Madame la Présidente, il aura fallu attendre 18 ans pour qu'une *couatse* de la Broye puisse à nouveau monter sur ce perchoir. Et pour le prix d'une, aujourd'hui, vous en avez trois. Madame la 2^{ème} Vice-Présidente élue, Nadia Savary, et Monsieur le Président du Tribunal élu, Michel Favre, félicitations pour votre élection. Tous ces Broyards d'un coup, je trouve que ça fait un peu louche... D'aucuns, outre Atlantique, auraient sûrement crié à la fraude électorale!

Enfin, tout mon amour va à ma famille, mon mari Steve, mes adorables filles Mathilde et Philomène, mon papa Hervé, mon frère et ma sœur, ainsi que tous mes amis et proches qui me soutiennent sans compter.

Il y a exactement 100 ans, en 1920, mon arrière-grand-père Donat Broye, paysan, cafetier et syndic de Nuvilly, siégeait au Grand Conseil fribourgeois en long manteau noir, moustache et chapeau haut-de-forme. Je me demande quelle aurait été sa réaction si on lui avait annoncé que son arrière-petite-fille allait présider, un siècle plus tard, son Grand Conseil fribourgeois.

Il n'aurait en tout cas pas été étonné de me voir avec un masque, lui qui sortait tout juste de la pandémie de grippe espagnole. Que tous mes vœux de santé et de joie vous accompagnent durant ces prochains mois.

La Présidente. Madame la Présidente élue, chère Sylvie.

Merci beaucoup pour vos mots qui nous touchent. Nous vous donnons rendez-vous pour votre fête, nous ne savons pas quand, mais soyez rassurée nous serons de la partie.

Election protocolaire 2020-GC-172

Présidence du Conseil d'Etat pour 2021

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 11; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Jean-François Steiert*, à Fribourg, par 65 voix.

Ont obtenu des voix MM. Jean-Pierre Siggen: 1; Georges Godel: 19; Didier Castella: 2.

La Présidente. Monsieur le Conseiller d'État, camarade Jean-François,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette fonction. Pour vous, c'est la saison des présidences qui commencent. Après votre élection à la Conférence tripartite, c'est la présidence du Conseil d'État qui vous échoie.

C'est dans des circonstances particulières que vous reprenez le flambeau en 2021, circonstances qui mènent le Conseil d'État à devoir gérer cette crise et prendre des décisions difficiles. Difficiles, car touchant directement toutes les Fribourgeoises et les Fribourgeois.

Présent au Conseil d'État depuis le début de la législature, vous êtes une figure emblématique de notre canton: pour celles et ceux à qui le jeu télévisé « pyramide » dit encore quelque chose, je dirais pour vous: en 3: moustache – vélo – costard noir-chemise blanche. Ces mots vous caractérisent et je pense qu'on pense tout de suite à vous si on les lit. Mais d'autres mots peuvent également bien vous caractériser: notamment travailleur. C'est un qualité que toutes et tous vous reconnaissent, au-delà des couleurs partisans.

Vous formerez, avec Madame la Présidente élue, un duo engagé pour répondre aux défis de demain: faire réussir à notre canton une transition énergétique urgente, un transfert modal et un engagement pour le développement durable, mais surtout servir en tant que *primus inter pares* la population fribourgeoise dans son ensemble.

La culture vous manque, vous qui appréciez et jouez de la musique: pianiste et clarinettiste. Nous aurions souhaité pouvoir vous féliciter vous et les autres élus du jour en musique, mais la crise que nous traversons nous pousse à la sobriété. Vous êtes quelqu'un de positif, pour qui les obstacles sont plutôt des défis. Vous disiez d'ailleurs cet été et je vous cite: « la crise nous force à changer nos habitudes et c'est une bonne chose ». Voir en toutes choses une opportunité plutôt que la limite, tel pourrait être votre crédo.

Monsieur le Président élu, cher Jean-François, encore félicitations et bravo pour cette élection.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ich danke dem Grossen Rat für die Wahl zum Staatsratspräsidenten für ein wohl besonders herausforderndes Jahr. Nebst der Klimafrage, die nichts an Aktualität eingebüsst hat, wird uns die gesundheitliche Situation weiterhin – und wohl noch mehr als im laufenden Jahr – zu einer schwierigen Übung zwingen: Wir haben zusammen die Verantwortung, unsere Gesellschaft trotz Covid in einem tragfähigen Gleichgewicht zwischen Stärkung unseres Wirtschaftsstandortes, besserem Schutz von Natur und Umwelt sowie Ausbau der Solidarität für den soziale Zusammenhalt weiterzuentwickeln. Wir schulden dies nicht nur der heutigen Bevölkerung, sondern ganz besonders den nächsten Generationen. Was wir heute tun oder nicht tun, hat Auswirkungen weit über unsere Lebensperspektive hinaus. Das sind die Gründe, warum ich das kommende Jahr gemeinsam mit der Grossratspräsidentin unter das Zeichen der nachhaltigen Entwicklung setzen möchte – über alle parteipolitischen Grenzen hinweg. Es geht dabei nicht einfach um Projekte, sondern um ein Denken in längeren Zeitkategorien, auch über die Landesgrenzen hinweg.

Um ein Beispiel zu nehmen: Es gibt heute verschiedene, oft sehr pointierte Meinungen zu Treibhäusern im Seebezirk. Treibhäuser sind landschaftlich kein Gewinn und bringen vor allem bei traditioneller und intensiver Nutzung einiges an Umweltbelastungen. Ist es aber richtig, darauf zu verzichten, um weiterhin einen Grossteil verschiedener Gemüse

und Früchte, z.B. Tomaten, aus dem Süden der iberischen Halbinsel, wo sie von oft miserabel bezahlten Arbeitenden geerntet werden, mit Tausenden von Kilometern Lastwagenfahrten zu importieren, wenn wir als Alternative in nachhaltig beheizten Treibhäusern auch Biokulturen mit nach Schweizer Arbeitsrecht bezahlten Arbeitern und drei- bis viermal höherer Produktivität als im Freiland produzieren können? Solche Fragen, in allen Lebensbereichen, sind nicht immer einfach zu beantworten, zwingen uns aber, über den Tellerrand hinauszudenken.

Nous avons toutes et tous une lourde responsabilité face aux défis auxquels nous sommes confronté-e-s et, en tout premier lieu, la pandémie qui détermine notre quotidien depuis huit mois, même si elle ne doit pas nous faire oublier les enjeux climatiques.

En des temps où, chaque jour, des personnes meurent du COVID et d'autres subissent des séquelles qui semblent pouvoir s'étendre sur des mois, voire de manière indéterminée dans le temps, nous devons faire tout ce qui est possible et raisonnable pour protéger la santé de nos concitoyennes et concitoyens.

La santé, ce n'est toutefois pas que la protection contre la pandémie et ses effets. La santé a d'autres dimensions, toutes aussi importantes, outre les très nombreux traitements usuels qui doivent se poursuivre indépendamment de la pandémie et qui rappellent nos marges de progression, notamment en ce qui concerne les ressources investies dans les soins :

- > La santé passe aussi par la sécurité matérielle. Toute personne qui perd son emploi ou une partie de son salaire et ne sait plus comment nouer les deux bouts en fin de mois est aussi menacée dans sa santé, et nos politiques de relance et de traitement de cas de rigueur doivent mettre une priorité sur les capacités financières des personnes touchées, quel que soit le secteur de l'économie.
- > La santé, c'est aussi le lien avec les autres proches, des sourires qui s'échangent, des clins d'œil, des contacts de proximité, même avec les distances de sécurité, plutôt que seulement des rencontres par téléphone, par WhatsApp ou par vidéoconférence, et cela vaut tout particulièrement pour les personnes âgées ou socialement exposées. L'angoisse ronge, et nous avons là aussi un devoir de prévention.

L'équilibre entre ces approches parfois contradictoires – pensons à l'exemple des visites en EMS par exemple – n'est pas toujours simple à trouver. Dans une culture démocratique où nous avons l'habitude de tout sous-peser, de passer à la moulinette des consultations internes et externes la moindre modification d'ordonnance, devoir prendre de nombreuses décisions en urgence implique de sortir de l'approche d'horlogerie fine qui marque habituellement nos processus décisionnels, avec sans doute un apprentissage de la culture de l'erreur qui nous manque tant en Suisse – et pas seulement dans le domaine de la santé. Une bonne loi, en bonne tradition suisse, doit tenir une génération. Covid nous a appris et nous apprendra encore à penser dans des espaces beaucoup plus rapprochés, à prendre dans des espaces beaucoup plus rapprochés aussi, des décisions que nous devons être prêts à remettre en question une ou deux semaines après. Ce n'est pas tellement dans mes habitudes, mais nous n'éviterons pas de poursuivre dans cette manière de réfléchir. Les crises nous imposent de quitter la zone de confort de la pensée linéaire, ce qui n'est pas nécessairement un mal. Les crises sont aussi, dans certains domaines, des catalyseurs de changements voulus mais ralentis en temps normaux par des résistances en tous genres. On a ainsi pu voir se développer des modèles d'entraide de proximité, de l'aide entre voisins et entre générations, une diminution des déplacements nationaux et internationaux ou encore une augmentation massive de la mobilité douce. Notre défi, c'est et ce sera de garder au moins une partie de ces bonnes nouvelles habitudes prises. Dans ce sens-là, je reprendrai volontiers, sans les copyright, la devise que m'a collée la présidente du Grand Conseil il y a quelques minutes.

J'espère bien sûr, avec vous, que nous pourrons retrouver bientôt une normalité, différente sans doute de l'ancienne, et passer à nouveau plus de temps à construire ensemble l'avenir de notre canton, à y développer l'emploi, à soigner la cohésion sociale pour éviter de laisser des gens de côté, à renforcer enfin nos efforts pour laisser aux générations futures une planète en bon état, bref, à développer l'approche de développement durable qui constituera un fil rouge de l'année présidentielle partagée avec la présidente du Grand Conseil.

Ich freue mich, dieses Jahr mit meinen Kollegen im Staatsrat teilen zu können, im kritisch-konstruktiven Geist, der unsere ersten vier gemeinsamen Jahre geprägt hat – einem Geist, der auch das Pragmatische unseres Kantonsparlamentes ausmacht – und mit Ihnen allen, mit dem Austausch zwischen verschiedenen Einstellungen und Meinungen, der das Leben unserer Demokratie ausmacht.

Ich danke auch allen Anwesenden, die es uns erlaubt haben, mit zum Teil fast übernatürlichen Kräften - ich schaue insbesondere die Kolleginnen und Kollegen im Staatsrat an, die an vorderster Front waren, aber auch die Verantwortlichen des Grossen Rates - in diesem Jahr zu bestehen. Es war nicht einfach und wird uns weiterhin viele Kräfte abverlangen.

Mein Dank geht auch an meine Familie, an meine Partnerin Manon, an meine Töchter Aude und Réjeanne, die es noch etwas mehr ertragen müssen, dass ich etwas viel hinter dem Computer stecke oder sonst wo am Arbeiten bin.

Enfin, j'aimerais vous remercier toutes et tous, du climat constructif dans lequel nous travaillons, y compris les personnes qui aujourd'hui ne peuvent pas être parmi nous et doivent nous suivre à distance, du climat de confiance donc dans lequel nous pouvons mener nos discussions, avec toutes les divergences d'opinions que nous avons, cela fait partie de la démocratie; dieu que ce serait ennuyeux si nous avions toujours tous les mêmes opinions, et faire ainsi avancer, dans ce partage, le canton, et vous souhaiter à toutes et tous une belle dernière année de législature, malgré les vents contraires.

Election protocolaire 2020-GC-173

Président-e du Tribunal cantonal pour 2021

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 95; blancs: 5; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 90.

Est élu *M. Michel Favre, à Corminboeuf*, par 90 voix.

La Présidente. Monsieur le Juge, Monsieur le Président élu du Tribunal cantonal,

Nous y voilà, le moment de féliciter le 3^{ème} Broyard de l'étape. C'est donc un bel honneur que vous conférez à votre district, en accédant à la présidence du Tribunal cantonal.

Ancien procureur, nous pouvons être sûrs que vous présiderez aussi efficacement le Tribunal cantonal que la Cour d'appel pénale de ce même tribunal que vous présidez actuellement.

Je vous félicite pour votre élection, je vous remercie pour votre engagement et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette fonction qui est désormais la vôtre. Un grand bravo!

Clôture de la session

La Présidente. Nous arrivons au terme de cette séance et au terme de cette session de programme réduit de novembre. La situation sanitaire difficile dans le canton de Fribourg, a poussé le Bureau du Grand Conseil à opter pour la sobriété. Ainsi s'achève donc notre session, et les festivités auxquelles devraient avoir droit les personnes élues en ce jour sont repoussées à des temps meilleurs.

En cette fin de séance, je tiens à remercier également particulièrement le Secrétariat du Grand Conseil, l'équipe technique, l'équipe de Forum et bien sûr M. Christophe Dupasquier, qui fait de notre Parlement un parlement innovant, qui répond aux défis de la situation.

Mesdames et Messieurs les Député(e)s, je vous donne donc rendez-vous en décembre, pour notre session.

> La séance est levée à 12 h 35.

La Présidente:

Kirthana Wickramasingam

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint
